

RAPPORT SUR LE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS 2017-2018



RAPPORT SUR LE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS 2017-2018

NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes.
Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

Rapport sur le financement des services publics – 2017-2018

Dépôt légal – Juin 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 2368-8963 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2019

TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants	1
Introduction	3
1. Le financement des services publics	5
1.1 Les sources de revenus du gouvernement.....	5
1.2 Les modes de prestation des services publics	8
2. La politique de financement des services publics.....	9
2.1 Rappel des principes de la politique	9
2.2 Application de la politique	10
3. Le portrait global des revenus de tarification	15
3.1 Évolution des revenus de tarification des services publics.....	15
3.2 L'importance de la tarification dans le financement total des services publics.....	17
3.3 Les revenus de tarification par secteur	19
3.3.1 Ministères	19
3.3.2 Organismes et fonds spéciaux	24
3.3.3 Réseau de la santé.....	30
3.3.4 Réseaux de l'éducation	33
3.3.5 Services de garde.....	40
3.3.6 Régimes d'assurance	43
4. Les revenus de la vente d'électricité par Hydro-Québec.....	51
5. Les mesures compensatoires en faveur des ménages à faible revenu	53
5.1 Mesures fiscales de soutien au revenu.....	53
5.2 Mesures spécifiques destinées à compenser la hausse de certains tarifs.....	54
6. Comparaison interprovinciale des revenus de tarification	57
 ANNEXE I : Calcul de la proportion des revenus de tarification en fonction du financement total des services publics.....	 61
 ANNEXE II : Tableaux descriptifs de la tarification des ministères.....	 63
 ANNEXE III : Tableaux descriptifs de la tarification des organismes et des fonds spéciaux.....	 79

Liste des tableaux descriptifs de la tarification des ministères

Affaires municipales et Occupation du territoire.....	64
Agriculture, Pêcheries et Alimentation.....	65
Assemblée nationale	67
Conseil exécutif	67
Culture et Communications	67
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques	68
Économie, Science et Innovation	68
Éducation et Enseignement supérieur	68
Énergie et Ressources naturelles.....	69
Famille	70
Finances	70
Forêts, Faune et Parcs.....	71
Immigration, Diversité et Inclusion	72
Justice	73
Personnes désignées par l'Assemblée nationale – Directeur général des élections	74
Santé et Services sociaux	74
Sécurité publique.....	75
Transports, Mobilité durable et Électrification des transports	76
Travail, Emploi et Solidarité sociale	77

Liste des tableaux descriptifs de la tarification des organismes et des fonds spéciaux

Autorité des marchés financiers.....	79
Bibliothèque et Archives nationales du Québec.....	80
Centre de recherche industrielle du Québec	80
Centre de services partagés du Québec	81
Commission de la capitale nationale du Québec.....	81
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	81
Corporation d'urgences-santé	82
École nationale de police du Québec	82
École nationale des pompiers du Québec.....	83
Fondation de la faune du Québec.....	83
Fonds aérien.....	83
Fonds de développement du marché du travail.....	84
Fonds de gestion de l'équipement roulant.....	84
Fonds de partenariat touristique	84
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État.....	85
Fonds des biens et des services	86
Fonds des générations	86
Fonds des registres du ministère de la Justice.....	87
Fonds des réseaux de transport terrestre.....	87
Fonds des ressources naturelles	88
Fonds des ressources naturelles – volet aménagement durable du territoire forestier	88
Fonds des services de police.....	89
Fonds d'information sur le territoire.....	89
Fonds du Centre financier de Montréal	90
Fonds vert	90
Héma-Québec.....	90
Institut de la statistique du Québec	91
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.....	91
Institut national de santé publique du Québec	91

La Financière agricole du Québec	92
Musée d'art contemporain de Montréal	92
Musée de la civilisation.....	92
Musée national des beaux-arts du Québec	93
Office des professions du Québec	93
Régie de l'assurance maladie du Québec	94
Régie de l'énergie.....	94
Régie des installations olympiques	95
Régie du bâtiment du Québec	95
Revenu Québec	96
Société de développement de la Baie-James.....	96
Société de développement des entreprises culturelles.....	97
Société de financement des infrastructures locales du Québec	97
Société de la Place des Arts de Montréal	97
Société de l'assurance automobile du Québec.....	98
Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)	98
Société des établissements de plein air du Québec	98
Société des traversiers du Québec	99
Société d'habitation du Québec	99
Société du Centre des congrès de Québec	100
Société du Grand Théâtre de Québec.....	100
Société du Palais des congrès de Montréal	101
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	101
Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec).....	102
Société québécoise des infrastructures	102
Société québécoise d'information juridique	102
Transition énergétique Québec.....	103
Tribunal administratif des marchés financiers	103
Tribunal administratif du Québec	103
Tribunal administratif du travail	104

NOTE AU LECTEUR

Le rapport présente les données sur la tarification des services publics pour 2017-2018 selon le statut des organismes gouvernementaux en vigueur cette année-là.

Les données des exercices financiers antérieurs sont redressées de manière à refléter la structure des ministères, des organismes et des fonds spéciaux en vigueur en 2017-2018.

- Par exemple, les revenus de redevances versés à Transition énergétique Québec depuis 2017-2018, qui étaient auparavant comptabilisés au Fonds des ressources naturelles, ont été redressés pour l'ensemble des années présentées dans le rapport.
- De même, les revenus de tarification et les dépenses de l'Agence métropolitaine de transport ne sont plus présentés à la suite de son abolition le 1^{er} juin 2017.

Les mentions « secteur de la santé » et « réseau de la santé » font toujours référence au secteur ou au réseau de la santé et des services sociaux.

Pour les besoins du présent rapport, les tarifs fixés par décision administrative sont ceux pour lesquels l'analyse des coûts de prestation des services n'est pas complétée au regard des exigences de la Politique de financement des services publics ou pour lesquels il n'est pas possible de lier directement un coût à la prestation du service.

Les données des ministères comprennent, le cas échéant, celles de leurs organismes budgétaires. Toutefois, les organismes budgétaires ayant des revenus tarifaires importants sont présentés distinctement de leurs ministères à l'annexe II.

Le terme « service », employé seul, réfère à la fois aux biens et aux services fournis par les ministères et organismes.

Les revenus de tarification incluent des ajustements de consolidation, soit l'élimination d'opérations réciproques entre les entités présentées dans le rapport annuel sur le financement des services publics.

Les nombres ayant été arrondis, les sommes des montants présentés dans ce rapport peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Faits saillants en 2017-2018

Vue d'ensemble

- Les revenus de tarification totaux s'élèvent à 18,0 milliards de dollars, soit 10,1 milliards de dollars provenant des ministères, des organismes et des fonds spéciaux, des réseaux de la santé et de l'éducation et des services de garde, et à 7,9 milliards de dollars provenant des régimes d'assurance (p. 15).
- Les revenus de tarification représentent 12,7 % du financement total des services publics (p. 17).
- La proportion des revenus tarifaires des ministères et des organismes pour lesquels les coûts associés aux services tarifés sont connus s'élève à 90 % (p. 10).

Ministères

- Les revenus de tarification des ministères atteignent 429 millions de dollars, dont 427 millions de dollars en revenus de droits, de permis et de ventes (p. 19).
- Les revenus de tarification des ministères pour lesquels les coûts associés aux services tarifés sont connus représentent 47 % de l'ensemble des revenus de tarification des ministères. Ces revenus couvrent 48 % des coûts des services tarifés (p. 20).

Organismes et fonds spéciaux

- Les revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux s'élèvent à 4,4 milliards de dollars, soit 2,9 milliards de dollars en revenus de droits, de permis et de ventes et à 1,5 milliard de dollars en redevances (p. 25).
- Les revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux pour lesquels les coûts pour la prestation des services sont connus représentent 96 % de l'ensemble des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux. Ces revenus couvrent 41 % des coûts des services tarifés (p. 26).

Secteur de la santé

- Les revenus de tarification du secteur de la santé, qui est composé du réseau de la santé, du ministère de la Santé et des Services sociaux, des organismes offrant des services en santé et services sociaux et du régime public d'assurance médicaments, s'élèvent à 4,0 milliards de dollars (p. 32).
- Les revenus de tarification dans le réseau de la santé s'établissent à 1,8 milliard de dollars (p. 30).

Réseaux de l'éducation

- Les revenus de tarification dans les réseaux de l'éducation s'élèvent à 3,0 milliards de dollars, soit 1 023 millions de dollars aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire, 269 millions de dollars au niveau collégial et 1 670 millions de dollars au niveau universitaire (p. 33).

Services de garde

- Les contributions parentales dans les services de garde à contribution réduite atteignent 571 millions de dollars. Cette contribution parentale représente 19,6 % du coût pour la prestation des services (p. 40).

Régimes d'assurance

- Les revenus provenant des diverses primes et contributions aux régimes d'assurance (7,9 milliards de dollars) se retrouvent à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) (2,6 milliards de dollars), à l'assurance parentale (2,2 milliards de dollars), à l'assurance médicaments (2,1 milliards de dollars), à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) (922 millions de dollars), au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (54 millions de dollars) et au Fonds d'assurance récolte (22 millions de dollars) (p. 43).

Comparaison interprovinciale

- Les revenus de tarification des ministères, des organismes et des réseaux du Québec sont inférieurs de 335 \$ par habitant en comparaison avec ceux des autres provinces canadiennes (p. 58).

INTRODUCTION

Le *Rapport sur le financement des services publics 2017-2018* fait partie intégrante de la reddition de comptes prévue dans la Politique de financement des services publics. Ce rapport présente les revenus de tarification contribuant au financement des services publics et fait état de l'application de la Politique par les ministères et les organismes.

Le rapport permet d'apprécier l'évolution, dans chaque secteur d'activité, de la portion des services publics financée directement par les usagers, au moyen de tarifs, par rapport à celle qui est assumée par la collectivité, au moyen des impôts et des taxes. Il constitue ainsi une importante source d'information pour le gouvernement et les citoyens pour mieux comprendre et assurer le financement de services publics de qualité.

Le rapport présente d'abord brièvement les sources de revenus du gouvernement et les modes de prestation des services publics.

La deuxième partie du rapport fait état de l'application de la Politique de financement des services publics par les ministères et les organismes. Un rappel des grands principes de la Politique y est également présenté.

Le rapport présente ensuite le portrait des revenus de tarification gouvernementaux, en distinguant deux regroupements, soit :

- les tarifs des ministères, des organismes et des fonds spéciaux, des réseaux de la santé et de l'éducation ainsi que des services de garde à contribution réduite, dont les approbations relèvent directement du gouvernement;
- les tarifs des différents régimes d'assurance publics, qui sont approuvés par les conseils d'administration des organismes chargés d'administrer ces régimes.

Par ailleurs, les revenus provenant de la vente d'électricité au Québec par Hydro-Québec sont présentés à titre indicatif.

Le rapport dresse également la liste des mesures compensatoires en faveur des ménages à faible revenu mises en place par le gouvernement pour atténuer l'impact des tarifs sur ces usagers. Le tableau 24 de la page 56 présente les coûts de certaines mesures d'aide aux particuliers à faible revenu, qui totalisent près de 6,2 milliards de dollars.

De plus, une comparaison interprovinciale des revenus de tarification sous forme de portrait global, réalisée à partir des données de Statistique Canada, est incluse dans le rapport.

Finalement, des informations détaillées sur la tarification des ministères et des organismes et des fonds spéciaux pour les exercices 2016-2017 et 2017-2018 sont présentées aux annexes II et III.

1. LE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

1.1 Les sources de revenus du gouvernement

Le gouvernement du Québec fait appel à diverses sources complémentaires de revenus pour financer les services publics. Le choix de modes de financement dépend notamment de la nature du service public, des bénéficiaires ou des objectifs gouvernementaux associés à la prestation du service.

La fiscalité est le principal moyen de financement des services publics. Elle est composée principalement des taxes et des impôts payés par les particuliers et les entreprises.

- Les taxes et les impôts sont payés par un contribuable sur ses achats de biens ou de services privés ou son revenu afin de financer les missions de l'État, sans qu'il soit nécessaire que ce contribuable les utilise directement.

La tarification de certains services publics est une autre source de revenus du gouvernement.

- Les tarifs sont définis comme des montants exigés en contrepartie d'un bien ou d'un service offert par l'État à un utilisateur identifiable qui en bénéficie directement. Les tarifs établissent donc un lien direct entre l'utilisation précise d'un service et son financement.

Les autres revenus du gouvernement proviennent des entreprises du gouvernement et des transferts fédéraux.

- Les bénéfices nets des entreprises du gouvernement sont inscrits dans les revenus du gouvernement. Ces surplus sont dégagés par les activités des entreprises du gouvernement, qui offrent principalement des services de nature commerciale à la population.
- Les revenus de transferts fédéraux correspondent aux revenus du gouvernement fédéral qui sont versés au Québec en vertu de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, auxquels s'ajoutent les revenus des autres programmes qui découlent d'ententes bilatérales. Ils comprennent principalement la péréquation et les revenus du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

Pourquoi tarifer les services publics?

En raison du lien que les tarifs créent entre la prestation d'un service et son financement, la tarification se révèle un instrument privilégié pour permettre une utilisation collectivement efficace et équitable de certains biens et services offerts par l'État. En effet :

- il existe un lien entre des tarifs correctement définis et la qualité des services ainsi tarifés;
- la tarification permet à celui qui utilise le bien ou le service d'évaluer correctement la valeur du bien ou du service qu'il reçoit, ce qui évite une surconsommation des biens et services gouvernementaux;
- la tarification incite à se poser les bonnes questions quant au financement d'un service public.

Toutefois, la tarification ne constitue pas nécessairement le mode de financement le plus approprié pour financer l'ensemble des services publics. La Politique de financement des services publics représente un outil qui permet de guider les ministères et organismes dans le choix du mode de financement des services le plus approprié.

Cette politique préconise l'utilisation du principe du bénéficiaire-payeur, c'est-à-dire que les bénéficiaires d'un service doivent en assumer le financement. Les bénéficiaires peuvent être directs (utilisateurs du service) ou indirects (collectivité). L'application de ce principe implique pour le financement d'un service public une contribution conjointe des utilisateurs (par un tarif) et de la collectivité (par les impôts et taxes) à hauteur de leur bénéfice respectif.

L'usage du principe de bénéficiaire-payeur possède les avantages suivants :

- il assure l'équité dans le financement des services publics, puisque les citoyens paient uniquement les services qu'ils reçoivent ou dont ils bénéficient;
- il permet l'efficacité, puisque le financement des services par les tarifs repose sur leurs coûts.

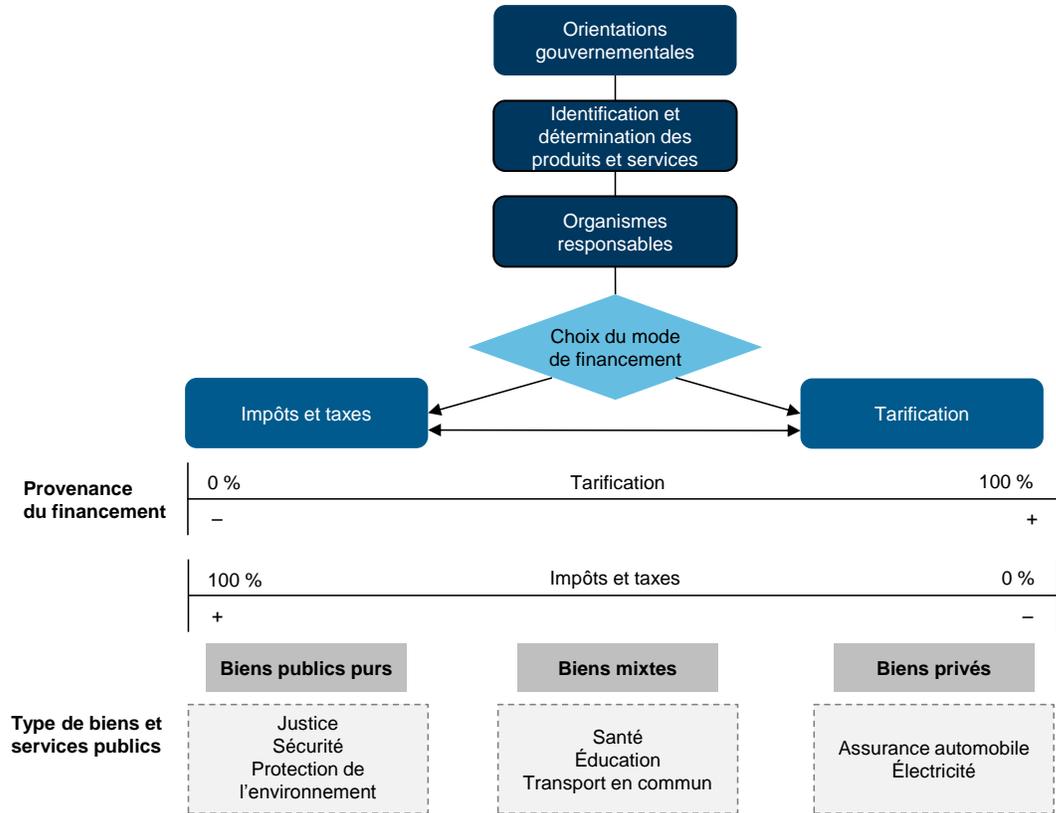
Le partage des bénéfices entre les utilisateurs et la collectivité dépend du type de biens fournis. Trois types de biens sont définis dans la Politique de financement des services publics (voir le graphique à la page suivante) :

- les **biens publics**, dont les bénéfices sont de nature exclusivement publique, c'est-à-dire qu'ils profitent à la collectivité dans son ensemble sans qu'il soit possible d'en distinguer les utilisateurs. Ces biens devraient être financés exclusivement par les taxes et impôts;
- les **biens privés**, dont les bénéfices générés sont de nature exclusivement privée, c'est-à-dire qu'ils bénéficient uniquement aux utilisateurs de ces services. Ces biens devraient être financés exclusivement par un tarif;
- les **biens mixtes**, qui génèrent des bénéfices publics notables en plus des bénéfices à des utilisateurs identifiables. Bien que la consommation de ce type de biens ne puisse être partagée, elle suscite des externalités positives à la société. Ainsi, ces biens devraient être financés à la fois par les taxes et impôts et par un tarif.

Finalement, la protection de l'accès des ménages à plus faible revenu aux services est un aspect important de la politique, qui se reflète par la mise en place de mesures compensatoires.

Pourquoi tarifer les services publics? (suite)

Établissement du mode de financement des services publics



1.2 Les modes de prestation des services publics

Le gouvernement du Québec a recours à divers modes de prestation des services publics à la population, aux entreprises et autres paliers de gouvernement. Le recours à différents modes de prestation de services a pour but de favoriser l'efficacité et l'efficience, ainsi que d'offrir un éventail de services adaptés aux besoins des usagers.

Une partie des services publics est offerte par les ministères et les organismes gouvernementaux.

Des services publics sont aussi offerts par les organismes autres que budgétaires et les établissements des réseaux de la santé et de l'éducation. Ces entités sont régies par un conseil d'administration¹.

Par ailleurs, le gouvernement n'est pas toujours le prestataire direct des services publics. Ces derniers peuvent également être offerts par des entités qui ne font pas partie de la structure gouvernementale, mais qui sont subventionnées par le gouvernement.

— C'est le cas des services de garde à contribution réduite et des universités hors du réseau de l'Université du Québec.

Finalement, les différents régimes publics d'assurance, comme l'assurance de la santé et de la sécurité du travail et l'assurance automobile du Québec, sont gérés par des organismes du gouvernement qui agissent en qualité de fiduciaire.

— Les revenus des régimes publics d'assurance, qui proviennent principalement des cotisations aux régimes et des versements de primes, n'appartiennent pas au gouvernement, contrairement aux revenus de tarification des organismes publics.

□ **Univers du *Rapport sur le financement des services publics***

Le *Rapport sur le financement des services publics* vise à présenter l'ensemble des services publics pour lesquels une tarification est exigée des usagers. Pour cette raison, l'univers du rapport inclut aussi des tarifs encadrés par le gouvernement, qui sont perçus par des entités non gouvernementales. Il s'agit notamment :

— des droits de scolarité perçus par les universités hors du réseau de l'Université du Québec;

— des contributions parentales pour les services de garde à contribution, qui sont payées directement à l'établissement.

La présentation de ces informations permet d'obtenir un portrait plus complet des services publics financés par la tarification et de mieux mesurer l'importance de la tarification dans le financement des services publics.

¹ Sauf les établissements des réseaux préscolaire, primaire et secondaire, qui sont sous la responsabilité des commissions scolaires.

2. LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

2.1 Rappel des principes de la politique

La Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services publics pour en maintenir la qualité et en garantir la pérennité ainsi qu'à assurer la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire.

La politique de financement des services publics se compose de quatre axes d'intervention :

- l'établissement des modalités de financement et de leurs mécanismes d'ajustement annuel;
- la protection de l'accès des ménages à faible revenu aux services publics essentiels par la mise en place de mesures compensatoires pour atténuer l'impact des tarifs sur leur pouvoir d'achat;
- la disponibilité de l'information sur la tarification du gouvernement;
- l'encadrement adéquat des ministères et organismes en matière tarifaire.

Dans son ensemble, l'application de la politique pour les ministères et organismes s'articule autour de cinq actions :

- établir le mode de financement des biens ou des services publics, que ce soit par la tarification, par les revenus généraux, notamment les impôts et taxes, ou par une combinaison des deux modes;
- déterminer les coûts des services tarifés;
- fixer le montant du tarif et l'indexer annuellement à l'intérieur du cadre réglementaire et législatif en place, et ce, à partir d'un niveau de financement établi;
- affecter les montants payés par les utilisateurs au financement des services tarifés;
- rendre compte annuellement des pratiques tarifaires, par l'entremise des rapports annuels de gestion des ministères et des organismes et de la publication annuelle du *Rapport sur le financement des services publics* par le ministère des Finances.

De plus, une réévaluation périodique détaillée des coûts doit être réalisée afin d'éviter que le niveau de financement du service ne varie dans le temps.

Ces pratiques tarifaires contribuent à améliorer la connaissance du coût des services et le partage de leur financement entre les utilisateurs et la collectivité.

La Politique de financement des services publics est disponible sur le site du ministère des Finances : http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Ministere/Fr/MINFR_PolitiqueFSP.pdf.

2.2 Application de la politique

□ Reddition de comptes

Les ministères et les organismes rendent compte de leurs services tarifés dans leurs rapports annuels de gestion, notamment à propos des revenus de tarification, des coûts associés aux services tarifés, du mécanisme d'indexation et de révision des tarifs, du mode de fixation des tarifs et du niveau de financement visé.

— En 2017-2018, la proportion des ministères et organismes qui rendent compte de leur application de la Politique de financement des services publics dans leurs rapports annuels de gestion est de 92 %.

De plus, pour la préparation des rapports annuels sur le financement des services publics, les ministères et les organismes transmettent certaines informations portant sur leur tarification directement au ministère des Finances, notamment au sujet des coûts de prestation des services tarifés, de la fixation et de l'indexation des tarifs.

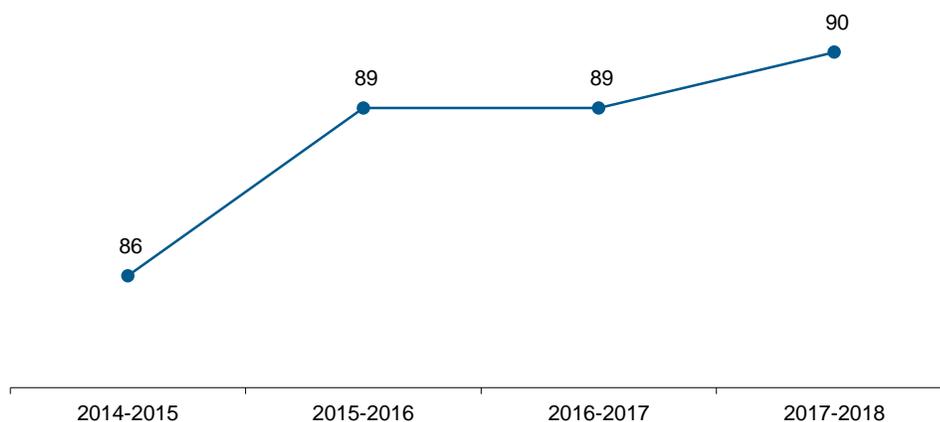
□ Reddition de comptes auprès du ministère des Finances

■ La connaissance des coûts des services tarifés

La proportion des revenus de tarification des ministères et des organismes pour lesquels les coûts sont connus s'élève à 90 % en 2017-2018, comparativement à 86 % en 2014-2015.

GRAPHIQUE 1

Proportion des revenus de tarification des ministères et des organismes pour lesquels les coûts sont connus
(en pourcentage)



Note : Les revenus de redevances ne sont pas considérés pour ce calcul.

■ Les méthodes de fixation des tarifs

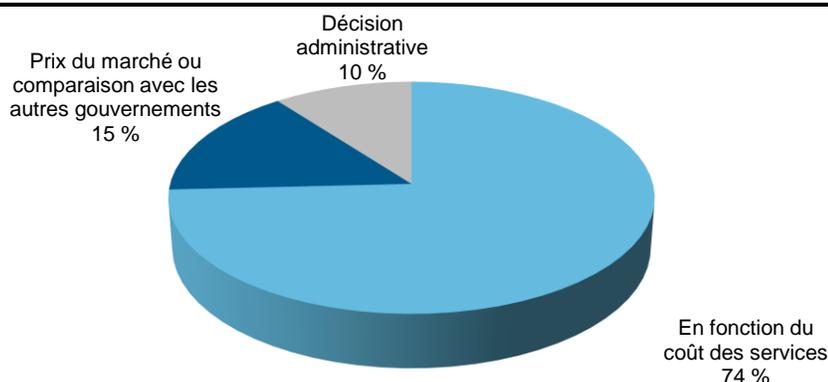
En 2017-2018, une proportion de 74 % des revenus de tarification est déterminée en fonction du coût des services.

Une proportion de 15 % des revenus de tarification est déterminée sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements. La proportion restante de 10 % est déterminée par décision administrative.

GRAPHIQUE 2

Mécanismes de fixation des tarifs des services publics

(en pourcentage des revenus de tarification)



Les méthodes de fixation des tarifs

En vertu de la Politique sur le financement des services publics, les tarifs exigés par les organismes publics doivent généralement reposer sur les coûts totaux engendrés pour fournir les services. Les coûts totaux comprennent les coûts directs et indirects.

- Les coûts directs peuvent être affectés directement à un service, par exemple, les coûts liés aux salaires du personnel qui assure la prestation du service.
- Les coûts indirects sont ceux qu'il n'est pas possible ou peu pratique d'affecter directement à un service, par exemple, le coût des infrastructures informatiques.

De plus, la proportion des coûts à couvrir dépend de la nature du bien, en vertu du principe du bénéficiaire-payeur.

Dans le cas des biens et services de nature purement commerciale offerts par l'État, une tarification au prix du marché doit être envisagée pour des considérations de neutralité concurrentielle afin que les entreprises privées ne subissent pas une concurrence déloyale. En ce qui concerne les ressources publiques, particulièrement les ressources naturelles, une tarification pour récupérer la rente économique est adoptée. Cette approche s'apparente à celle de prix du marché, au sens où la rente représente une contrepartie pour l'utilisation d'une ressource qui appartient à la collectivité.

Dans tous les cas, pour les biens et services qui génèrent des externalités positives ou négatives pour la collectivité, la valeur de ces externalités doit être prise en compte dans l'établissement du tarif.

Finalement, aux fins du présent rapport, les tarifs pour lesquels l'analyse des coûts de prestation des services n'est pas complétée ou pour lesquels il n'est pas possible de lier directement un coût à la prestation du service sont considérés comme fixés par décision administrative.

■ L'indexation des tarifs

L'indexation des tarifs vise à les ajuster en fonction de l'évolution des coûts afin de conserver le niveau de financement des services d'une année à l'autre.

Depuis 2011, la Loi sur l'administration financière (LAF) prévoit que tous les tarifs des ministères et des organismes doivent être indexés le 1^{er} janvier de chaque année, à l'exception de ceux qui sont déjà régis par une règle d'indexation ou de fixation annuelle.

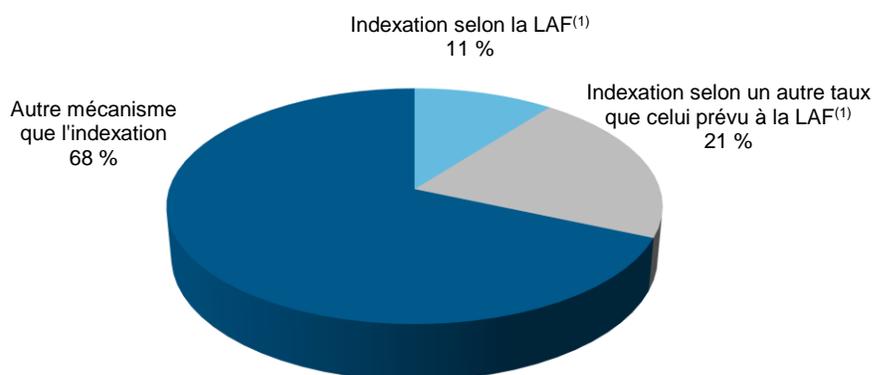
En 2017-2018, les tarifs révisés périodiquement selon un autre mécanisme que l'indexation, comme ceux déterminés selon le prix du marché ou de façon à récupérer les coûts de prestation des services, représentent 68 % des revenus de tarification.

Les tarifs indexés en vertu d'un taux différent de celui prescrit par la LAF, par exemple l'indice canadien des prix à la consommation, représentent 21 % des revenus de tarification.

Une proportion représentant 11 % des revenus de tarification est assujettie à l'indexation en vertu de la LAF.

GRAPHIQUE 3

Mécanismes d'indexation et de révision des tarifs des services publics (en pourcentage des revenus de tarification)



(1) Loi sur l'administration financière.

■ Indexation des tarifs en vertu de la Loi sur l'administration financière

Le taux d'indexation applicable le 1^{er} janvier de chaque année pour les tarifs indexés en fonction de la LAF est publié par le ministère des Finances. Ce taux est calculé en fonction de la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation du Québec excluant les boissons alcoolisées et les produits du tabac.

— Le 1^{er} janvier 2018, le taux d'indexation applicable était de 0,82 %.

Les revenus de tarification sujets à l'indexation en vertu de la LAF s'élèvent à 1 849 millions de dollars en 2017-2018. Ces revenus proviennent principalement des droits d'immatriculation, des frais de gestion de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et des permis de conduire.

— Les revenus découlant de l'indexation en vertu de la LAF sont estimés à près de 14 millions de dollars en 2018 sur une pleine année².

TABLEAU 1

Revenus totaux des principaux tarifs sujets à l'indexation selon la Loi sur l'administration financière (en millions de dollars)

	2017-2018
Droits d'immatriculation	1 107
Frais de gestion – SAAQ ⁽¹⁾	155
Permis de conduire	100
Actes judiciaires et juridiques du ministère de la Justice	78
Certificats de sélection – Ressortissants étrangers	39
Bureau de la publicité des droits	38
Autres ⁽²⁾	333
TOTAL	1 849

(1) Sont inclus les frais administratifs payés en lien avec la délivrance des permis de conduire et des immatriculations, ainsi que divers autres frais, par exemple ceux pour une prise de photo ou pour un examen.

(2) Sont inclus, entre autres, les frais pour les différents services du Directeur de l'état civil (actes de mariage, actes de naissance, etc.) et certains tarifs du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (attestations d'équivalence d'études à l'étranger, certificats d'acceptation, etc.).

² Impact de l'indexation sur la base d'une année civile, selon les dernières données disponibles.

3. LE PORTRAIT GLOBAL DES REVENUS DE TARIFICATION

3.1 Évolution des revenus de tarification des services publics

En 2017-2018, les revenus de tarification totaux s'élèvent à 18,0 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 1,1 milliard de dollars par rapport à 2016-2017.

- Cette augmentation des revenus est principalement attribuable à la hausse des revenus de redevances des organismes et des fonds spéciaux, en particulier en raison de la hausse des revenus provenant de la vente aux enchères des droits d'émissions de gaz à effet de serre versés au Fonds vert.

TABLEAU 2

Revenus de tarification totaux (en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Ministères, organismes et fonds spéciaux, réseaux et services de garde				
Ministères	435	460	453	429
Organismes et fonds spéciaux	3 577	4 174	3 647	4 368
Réseau de la santé	1 607	1 643	1 747	1 795
Réseaux de l'éducation	2 604	2 679	2 829	2 962
Services de garde à contribution réduite ⁽¹⁾	386	542	560	571
Sous-total	8 609	9 498	9 236	10 126
Régimes d'assurance				
Assurance santé et sécurité du travail (CNESST)	2 598	2 574	2 541	2 618
Assurance automobile (SAAQ)	1 218	1 247	964	922
Assurance parentale	2 039	2 069	2 076	2 166
Assurance médicaments	1 766	1 891	2 021	2 114
Assurance stabilisation des revenus agricoles	68	45	56	54
Assurance récolte	24	24	22	22
Sous-total	7 713	7 851	7 680	7 897
TOTAL	16 322	17 349	16 916	18 022

(1) Les revenus de tarification des services de garde en milieu scolaire sont inclus dans les réseaux de l'éducation.

Les revenus de tarification des services publics proviennent globalement de deux sources :

- des revenus des ministères, des organismes et des fonds spéciaux, des réseaux et des services de garde, qui totalisent 10,1 milliards de dollars en 2017-2018, soit 56 % de l'ensemble des revenus tarifaires;
- des revenus des différents régimes d'assurance, qui totalisent 7,9 milliards de dollars en 2017-2018, soit 44 % de l'ensemble des revenus tarifaires.

Les types de revenus de tarification des services publics

Les revenus de tarification des services publics présentés dans ce rapport se divisent selon les catégories suivantes¹ :

- les **droits et permis**, qui regroupent les droits d'utilisation, les permis d'exploitation et les certificats délivrés par le gouvernement;
 - Cette catégorie comprend notamment les revenus des permis de chasse et pêche, des permis de vente d'alcool dans les restaurants et des autorisations environnementales.
- la **vente de biens et services** par le gouvernement, qui comprend notamment les revenus des services d'analyse et d'inspection, de location ou de vente de bâtiments et d'espaces de stationnement;
- les **redevances**, qui sont des contreparties exigées par le gouvernement en échange de l'exploitation de ressources qui appartiennent à la collectivité, le plus souvent des ressources naturelles;
- les **contributions des usagers aux régimes publics d'assurance**.
 - Cette catégorie de revenus comprend notamment les contributions à l'assurance automobile, à l'assurance santé et sécurité du travail, à l'assurance parentale et aux assurances agricoles.

Les types de tarification des services publics

(en millions de dollars)

	2017-2018
Droits et permis	1 870
Vente de biens et services	6 801
Redevances	1 454
Contributions des usagers aux régimes publics d'assurances ⁽¹⁾	7 897
TOTAL	18 022

(1) Il s'agit des contributions des usagers aux régimes d'assurance automobile du Québec, d'assurance santé et sécurité du travail, d'assurance parentale du Québec, d'assurance médicaments du Québec, d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte.

Distinction entre les redevances et les autres types de tarification des services publics

Contrairement aux autres revenus de tarification, les redevances sont souvent associées à des coûts directs qui sont marginaux pour le gouvernement comparativement aux revenus engendrés, comme dans le cas des redevances minières.

Dans cette optique, la notion de niveau de financement n'est pas pertinente puisque la tarification de ces services n'est pas établie de manière à recouvrer les coûts de leur prestation selon un niveau de financement visé.

¹ Les droits et permis et les ventes de biens et services sont regroupés dans les revenus de droits, de permis et de ventes dans les sections 3.3.1 et 3.3.2.

3.2 L'importance de la tarification dans le financement total des services publics

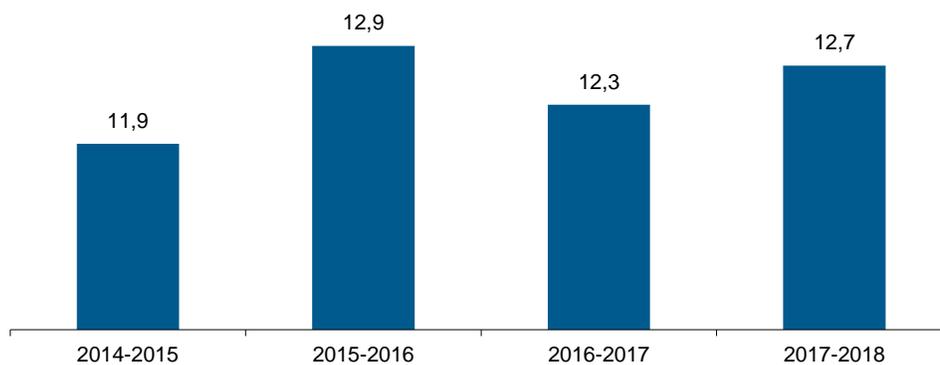
En 2017-2018, les revenus de tarification représentent 12,7 % du financement total des services publics (tarifés et non tarifés), soit 12,3 milliards de dollars, pour un financement total de 97,3 milliards de dollars.

- L'augmentation de la part de la tarification en fonction du financement total des services publics en 2017-2018 s'explique notamment par la hausse des revenus provenant de la vente aux enchères des droits d'émissions de gaz à effet de serre (marché du carbone).

Cette proportion exclut l'assurance parentale administrée par le Conseil de gestion de l'assurance parentale, l'assurance automobile administrée par la SAAQ et les indemnités versées par la CNESST aux accidentés du travail, dont les services sont régis par des politiques de financement qui les amènent à financer entièrement leurs coûts. Aucune dépense gouvernementale n'est donc affectée à leur financement.

GRAPHIQUE 4

Proportion des revenus de tarification en fonction du financement total des services publics⁽¹⁾
(en pourcentage)



(1) Sont compris les services tarifés et non tarifés.

Des précisions sur le calcul de la proportion des revenus de tarification en fonction du financement total des services publics sont présentées à l'annexe I.

□ Importance de la tarification par secteur

La proportion des revenus tarifaires dans le financement total des services publics (tarifés et non tarifés) est plus élevée pour les organismes et fonds spéciaux et les régimes d'assurance que pour les ministères et les réseaux de la santé et de l'éducation.

— Cela s'explique par les règles de financement qui régissent plusieurs organismes et plusieurs régimes d'assurance.

La proportion des revenus tarifaires dans le financement total des services publics est plus importante en 2017-2018 qu'en 2014-2015.

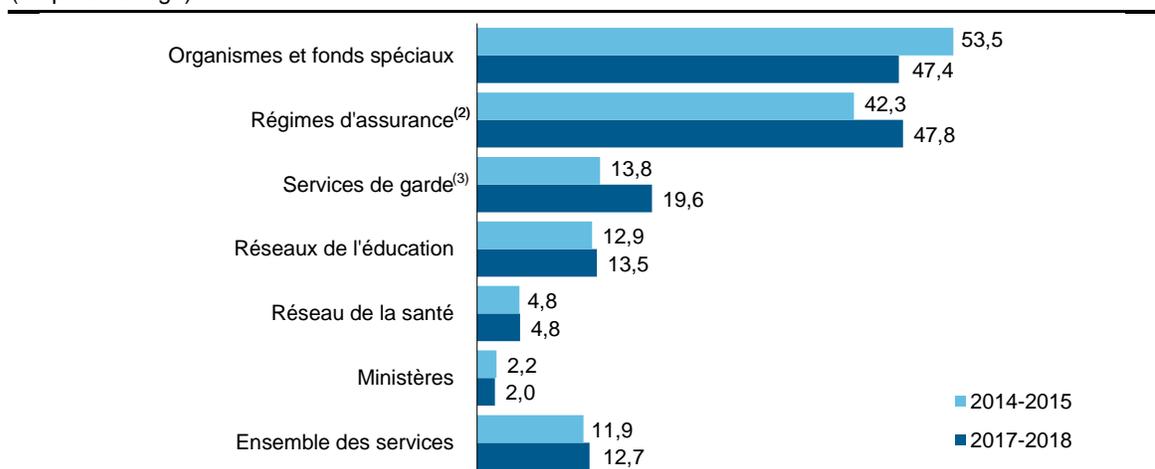
L'augmentation de la part de la tarification dans le financement total est plus marquée dans les régimes d'assurance, notamment en raison d'une augmentation de la part des primes et des contributions au régime d'assurance médicaments dans son financement total, et dans les services de garde, en raison de la mise en place d'une contribution parentale additionnelle³.

Par ailleurs, la diminution de la proportion pour les organismes et fonds spéciaux s'explique par une hausse des dépenses du Fonds des réseaux de transport terrestre plus importante que la hausse des revenus de tarification en 2017-2018.

Enfin, il est à noter que la proportion des revenus tarifaires dans le financement total des services publics est restée similaire depuis 2014-2015 pour les ministères ainsi que pour les réseaux de la santé et de l'éducation.

GRAPHIQUE 5

Proportion des revenus de tarification en fonction du financement total des services publics⁽¹⁾, par secteur (en pourcentage)



(1) Le financement total des services publics comprend la part financée par les contributions des usagers à l'assurance médicaments, à l'assurance stabilisation des revenus agricoles, à l'assurance récolte et aux services de garde.

(2) Comprennent l'assurance médicaments, l'assurance stabilisation des revenus agricoles et l'assurance récolte.

(3) Comprennent les centres de la petite enfance, les garderies en milieu familial et les garderies privées subventionnées.

³ Il est à noter que la proportion de la tarification dans le financement des services de garde devrait diminuer dans le futur en raison de la décision du gouvernement, annoncée dans le budget 2019-2020, d'abolir la contribution additionnelle pour la garde d'enfants sur une période de quatre ans.

3.3 Les revenus de tarification par secteur

3.3.1 Ministères

Les revenus de tarification des ministères⁴ s'élèvent à 429 millions de dollars en 2017-2018. Ces revenus permettent de financer 2,0 % de leurs dépenses en 2017-2018, comparativement à 2,2 % en 2014-2015.

— La diminution des revenus de tarification en 2017-2018 de 24 millions de dollars par rapport à 2016-2017 s'explique principalement par une diminution de la demande pour certains services.

TABLEAU 3

Revenus de tarification par ministère (en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Revenus de droits, de permis et de ventes				
Justice	72	78	87	82
Travail, Emploi et Solidarité sociale	68	69	72	73
Immigration, Diversité et Inclusion	53	51	66	55
Sécurité publique	43	43	44	43
Forêts, Faune et Parcs	40	46	43	43
Transports, Mobilité durable et Électrification des transports	40	41	43	43
Énergie et Ressources naturelles	22	23	25	25
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	18	18	18	19
Famille	13	15	17	17
Autres	39	42	36	28
Sous-total	409	427	451	427
Revenus de redevances				
Forêts, Faune et Parcs ⁽¹⁾	25	30	0	0
Énergie et Ressources naturelles	1	3	2	2
Sous-total	26	33	2	2
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	435	460	453	429
TOTAL DES DÉPENSES⁽²⁾	19 851	19 909	20 492	21 420
Revenus de tarification en pourcentage des dépenses	2,2 %	2,3 %	2,2 %	2,0 %

(1) Depuis 2016-2017, la totalité des revenus de redevances perçus par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a été virée au Fonds des ressources naturelles – volet aménagement durable du territoire forestier.

(2) Il s'agit des dépenses liées à la prestation directe de services par les ministères. Sont exclues les données des réseaux de la santé et de l'éducation, des transferts aux organismes et fonds spéciaux, des services de garde et de l'assurance médicaments, qui sont traitées plus loin dans le présent chapitre.

⁴ Sont inclus les organismes budgétaires.

❑ Revenus de droits, de permis et de ventes des ministères

En 2017-2018, les revenus totaux de droits, de permis et de ventes des ministères s'élèvent à 427 millions de dollars. En particulier :

- les revenus du ministère de la Justice s'établissent à 82 millions de dollars. Ces revenus, qui proviennent presque exclusivement des actes judiciaires et des actes juridiques⁵, sont en hausse de 10 millions de dollars par rapport à ceux de 2014-2015;
- les revenus du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale totalisent 73 millions de dollars. Ces revenus, qui proviennent en grande partie des activités du Registraire des entreprises du Québec, sont supérieurs de 5 millions de dollars par rapport à ceux de 2014-2015.

❑ Revenus de redevances des ministères

En 2017-2018, les revenus totaux de redevances des ministères s'élèvent à 2 millions de dollars. Ces revenus se retrouvent exclusivement au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

La baisse des revenus comptabilisés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs depuis 2016-2017 s'explique par le virement de la totalité des revenus de redevances perçus par le Ministère au Fonds des ressources naturelles – volet aménagement durable du territoire forestier, pour financer le Programme de remboursement des coûts de chemins multiresources.

❑ Le coût des services tarifés des ministères

En 2017-2018, les revenus de tarification des ministères pour lesquels il a été possible de déterminer les coûts qui y sont associés s'établissent à 201 millions de dollars, ce qui représente 47 % de l'ensemble des revenus de tarification des ministères, excluant les redevances.

- Ces revenus couvrent en moyenne 48 % des coûts de prestation des services tarifés concernés.

⁵ Les actes judiciaires comprennent les frais judiciaires en matière civile et les frais applicables au recouvrement des petites créances. Les actes juridiques comprennent les frais judiciaires en matière pénale.

❑ Méthodes de fixation des tarifs des ministères

En 2017-2018, une proportion de 45 % des revenus de tarification des ministères est déterminée en fonction du coût des services.

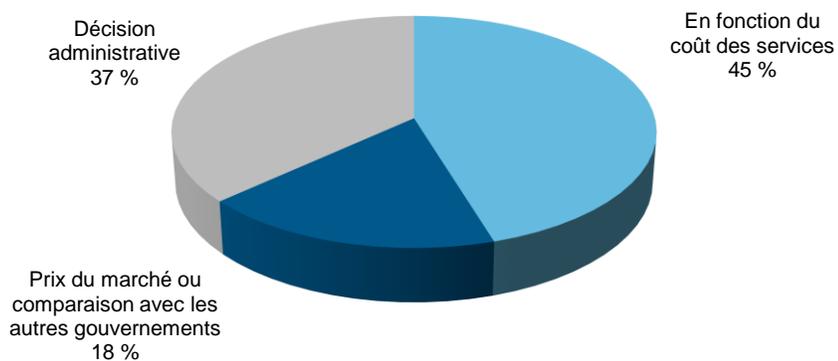
Une proportion de 37 % des revenus de tarification est déterminée par décision administrative.

La proportion restante de 18 % est déterminée sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements.

GRAPHIQUE 6

Méthodes de fixation des tarifs des ministères – 2017-2018

(en pourcentage des revenus de tarification)



❑ Mécanismes d'indexation et de révision des tarifs des ministères

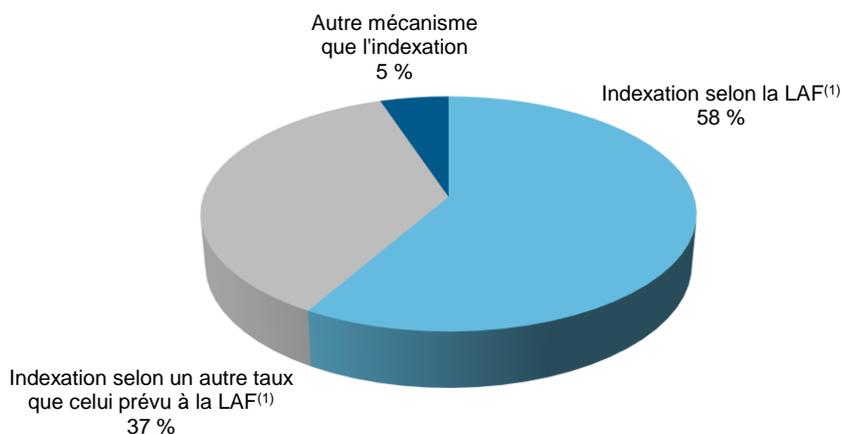
En 2017-2018, une proportion de 58 % des revenus de tarification est assujettie à l'indexation en vertu de la Loi sur l'administration financière (LAF).

Une proportion de 37 % des revenus est assujettie à l'indexation en vertu d'un taux différent de celui prescrit par la LAF, par exemple l'indice canadien des prix à la consommation.

Les tarifs révisés périodiquement selon un autre mécanisme que l'indexation, comme ceux déterminés selon le prix du marché ou de façon à récupérer les coûts de prestation des services, représentent 5 % des revenus de tarification.

GRAPHIQUE 7

Indexation et révision des tarifs des ministères – 2017-2018 (en pourcentage des revenus de tarification)



(1) Loi sur l'administration financière.

❑ Revenus de tarification des ministères par contributeur

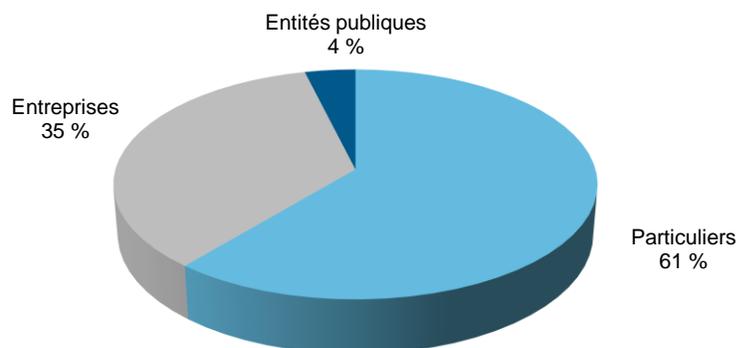
En 2017-2018, les ministères ont perçu 61 % de leurs revenus de tarification auprès des particuliers et 35 % auprès des entreprises.

Par ailleurs, 4 % des revenus de tarification des ministères sont perçus auprès d'entités publiques, soit les municipalités, le gouvernement fédéral et les autres provinces.

GRAPHIQUE 8

Revenus de tarification des ministères par contributeur – 2017-2018

(en pourcentage des revenus de tarification)



3.3.2 Organismes et fonds spéciaux

En 2017-2018, les revenus tarifaires perçus par les organismes et les fonds spéciaux⁶ totalisent 4,4 milliards de dollars, ce qui représente 24,2 % de l'ensemble des revenus de tarification des services publics. Ces revenus permettent de financer 47,4 % des dépenses totales des organismes et des fonds spéciaux, qui s'élèvent à 9,2 milliards de dollars.

— En comparaison, les revenus de tarification ont permis de financer 53,5 % des dépenses totales des organismes et des fonds spéciaux en 2014-2015.

Les plus importants revenus tarifaires des organismes et des fonds spéciaux proviennent des droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules. Ces revenus se sont élevés à 1 207 millions de dollars en 2017-2018 et sont redistribués dans plusieurs ministères et organismes.

Droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules

En plus des droits payés lors de la délivrance ou du renouvellement des permis de conduire et des droits d'immatriculation des véhicules, les automobilistes paient des frais des gestion de la SAAQ, des contributions au régime d'assurance automobile du Québec et des contributions au transport en commun.

Relativement aux droits sur les permis de conduire et l'immatriculation, qui totalisent 1 207 millions de dollars en 2017-2018, ils sont répartis de la façon suivante :

- 1 004 millions de dollars au Fonds des réseaux de transport terrestre, pour financer le réseau routier et le transport en commun;
- 94 millions de dollars à la SAAQ, pour financer le contrôle routier et l'accès au réseau routier, ce qui inclut, notamment, la délivrance et le renouvellement des permis de conduire, la gestion des examens de conduite et la gestion des contrôles des examens médicaux;
- 73 millions de dollars à la Société de financement des infrastructures locales du Québec, notamment pour financer le transport en commun;
- 36 millions de dollars au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour financer ses activités.

⁶ Les revenus des organismes et des fonds spéciaux incluent des ajustements de consolidation (élimination des opérations réciproques).

TABLEAU 4

Revenus de tarification par organisme et fonds spécial

(en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Revenus de droits, de permis et de ventes				
Fonds des réseaux de transport terrestre	1 045	1 081	1 134	1 204
Fonds des services de police	305	302	297	324
Société de l'assurance automobile du Québec	235	240	242	249
Autorité des marchés financiers	123	131	137	137
Fonds d'information sur le territoire	128	133	133	134
Société des établissements de plein air du Québec	100	105	113	120
Société de financement des infrastructures locales du Québec	75	76	94	73
Régie du bâtiment du Québec	64	65	67	69
Régie de l'assurance maladie du Québec	57	61	61	57
Société québécoise des infrastructures	48	47	47	47
Fonds des registres du ministère de la Justice	33	35	38	40
Société québécoise de récupération et de recyclage	28	25	31	37
Fonds aérien	26	28	29	30
Société du Palais des congrès de Montréal	24	26	26	28
Centre des services partagés du Québec	25	24	25	25
Société des traversiers du Québec	21	24	25	25
Fonds de gestion de l'équipement roulant	25	25	22	23
Régie des installations olympiques	17	23	20	23
Autres	224	228	249	272
Sous-total	2 603	2 680	2 790	2 916
Revenus de redevances				
Fonds vert	517	973	385	911
Fonds des ressources naturelles – volet aménagement durable du territoire forestier	239	239	270	272
Fonds des générations ⁽¹⁾	183	256	173	239
Fonds des ressources naturelles	20	14	19	20
Transition énergétique Québec	16	13	9	11
Sous-total	974	1 494	857	1 452
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	3 577	4 174	3 647	4 368
TOTAL DES DÉPENSES⁽²⁾	6 688	7 007	7 327	9 223
Revenus de tarification en pourcentage des dépenses	53,5 %	59,6 %	49,8 %	47,4 %

(1) En raison d'ajustements de consolidation, sont exclues les redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec, qui s'élèvent à 695 M\$ en 2017-2018.

(2) Sont exclues, notamment, les dépenses des organismes et des fonds spéciaux déjà comptabilisées dans les sections des réseaux et les dépenses des organismes et fonds spéciaux qui fournissent des services principalement aux ministères, aux organismes et aux réseaux.

❑ Revenus de droits, de permis et de ventes des organismes et des fonds spéciaux

Les revenus de droits, de permis et de ventes des organismes et des fonds spéciaux s'élèvent à 2,9 milliards de dollars en 2017-2018. En particulier :

- les revenus de droits, de permis et de ventes du Fonds des réseaux de transport terrestre totalisent 1 204 millions de dollars. Ils proviennent principalement des droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules;
- les revenus du Fonds des services de police de 324 millions de dollars proviennent principalement de la facturation aux municipalités des services policiers de la Sûreté du Québec;
- les revenus de la SAAQ s'élèvent à 249 millions de dollars et se composent des frais d'administration perçus et des droits d'immatriculation conservés par l'organisme pour financer notamment le contrôle routier;
- les revenus de l'Autorité des marchés financiers de 137 millions de dollars correspondent aux cotisations et aux droits versés par les personnes et les entreprises en vertu notamment de la Loi sur les assurances, de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne et de la Loi sur les valeurs mobilières;
- les revenus du Fonds d'information sur le territoire, totalisant 134 millions de dollars, proviennent principalement des services d'enregistrement des droits immobiliers (60 %) et de ventes, de droits et d'honoraires liés à la réforme cadastrale (29 %).

❑ Revenus de redevances des organismes et des fonds spéciaux

En 2017-2018, les revenus de redevances des organismes et des fonds spéciaux totalisent 1 452 millions de dollars.

Ces revenus se retrouvent principalement au Fonds vert. Les revenus de redevances de ce fonds totalisent 911 millions de dollars. Ils proviennent principalement des droits d'émissions de gaz à effet de serre, qui s'élèvent à 785 millions de dollars en 2017-2018.

❑ Le coût des services tarifés des organismes et des fonds spéciaux

En 2017-2018, les revenus de tarification pour lesquels il a été possible de déterminer les coûts des services atteignent 2,8 milliards de dollars, ce qui représente 96 % des revenus de tarification, excluant les redevances des organismes et des fonds spéciaux.

- Ces revenus ont permis de financer en moyenne 41 % des coûts de prestation des services concernés.

❑ Méthodes de fixation des tarifs des organismes et des fonds spéciaux

En 2017-2018, une proportion de 45 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux est déterminée sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements.

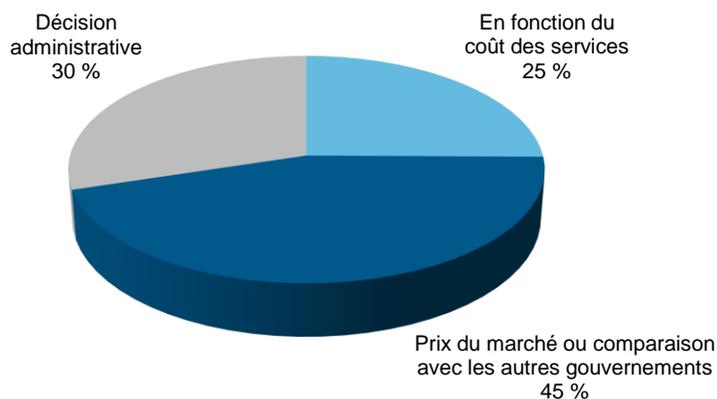
— Par exemple, les tarifs de certains services offerts dans les parcs et réserves de la Société des établissements de plein air du Québec sont fixés par comparaison avec le marché.

Une proportion de 30 % des revenus de tarification est déterminée par décision administrative.

La proportion restante de 25 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux est établie en fonction du coût des services.

GRAPHIQUE 9

Méthodes de fixation des tarifs des organismes et des fonds spéciaux – 2017-2018 (en pourcentage des revenus de tarification)



❑ Mécanismes d'indexation et de révision des tarifs des organismes et des fonds spéciaux

En 2017-2018, une proportion de 38 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux est assujettie à l'indexation en vertu de la Loi sur l'administration financière.

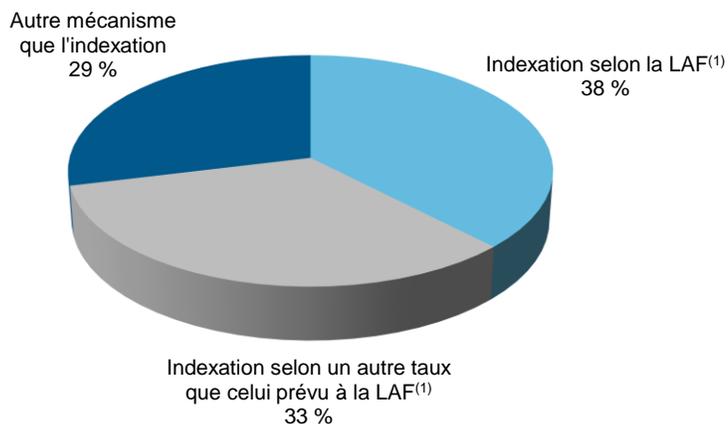
Une proportion de 33 % des revenus de tarification est assujettie à un autre taux d'indexation.

Finalement, pour 29 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux, les tarifs sont révisés de façon périodique par un mécanisme autre que l'indexation. Par exemple, certains tarifs sont révisés annuellement de façon à récupérer les coûts de prestation des services.

GRAPHIQUE 10

Mécanismes d'indexation et révision des tarifs des organismes et des fonds spéciaux – 2017-2018

(en pourcentage des revenus de tarification)



(1) Loi sur l'administration financière.

❑ Revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux par contributeur

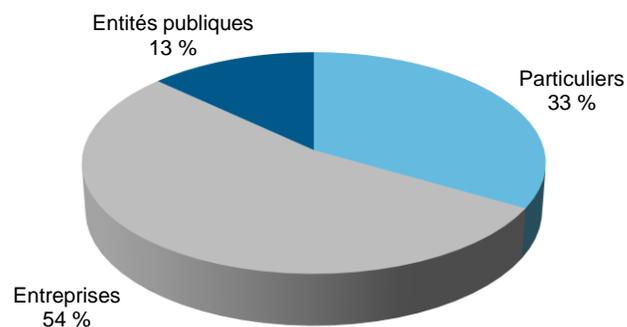
En 2017-2018, les organismes et les fonds spéciaux ont perçu 54 % de leurs revenus de tarification auprès des entreprises et 33 % auprès des particuliers.

Par ailleurs, 13 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux sont perçus auprès d'entités publiques, soit les municipalités, le gouvernement fédéral et les autres provinces.

GRAPHIQUE 11

Revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux par contributeur – 2017-2018

(en pourcentage des revenus de tarification)



3.3.3 Réseau de la santé

En 2017-2018, les revenus de tarification du réseau de la santé s'élèvent à 1,8 milliard de dollars. Ils représentent seulement 4,8 % du financement total du réseau, puisque les régimes d'assurance-hospitalisation et d'assurance maladie, financés par les taxes et impôts, permettent à l'ensemble de la population d'obtenir des services hospitaliers et médicaux.

Avec 865 millions de dollars en 2017-2018, les contributions des adultes hébergés représentent 68 % des revenus reliés à la prestation de soins de santé.

Les revenus des activités complémentaires et des activités commerciales servent à financer des dépenses non reliées à la prestation de soins de santé. On y retrouve, par exemple, les revenus liés au stationnement et aux services de recherche.

TABLEAU 5

Financement du réseau de la santé par les revenus de tarification (en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Revenus de tarification – Prestation des soins de santé				
Contributions des adultes hébergés	799	815	851	865
Suppléments pour chambres privées et semi-privées	49	45	43	40
Contributions parentales pour enfants placés en famille d'accueil	49	60	60	75
Facturation de services				
– Établissements publics				
• Résidents canadiens	40	39	41	41
• Résidents étrangers	40	58	70	83
• Gouvernement du Canada	36	22	35	39
• Autres revenus	3	6	5	7
– Établissements privés conventionnés ⁽¹⁾	117	114	129	130
Sous-total – Prestation de soins de santé	1 134	1 159	1 233	1 281
Activités commerciales	121	117	124	138
Activités complémentaires ⁽²⁾	353	367	391	376
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	1 607	1 643	1 747	1 795
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec et autres sources de revenus	32 172	32 891	33 821	35 414
FINANCEMENT TOTAL DU RÉSEAU DE LA SANTÉ	33 779	34 534	35 568	37 209
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	4,8 %	4,8 %	4,9 %	4,8 %

(1) Cette catégorie comprend les revenus provenant des contributions des adultes hébergés, des suppléments pour chambres privées et semi-privées, de la facturation de services, des activités commerciales et des activités complémentaires perçus par les établissements privés conventionnés.

(2) Cette catégorie comprend entre autres les revenus pour des projets de recherche financés notamment par le gouvernement fédéral et des entreprises pharmaceutiques.

❑ **Fixation et indexation des tarifs dans le réseau de la santé**

Les tarifs des contributions des adultes hébergés et des suppléments pour chambres privées et semi-privées sont établis sur la base des coûts de prestation des services, sans toutefois en couvrir la totalité. Ces tarifs sont indexés annuellement selon l'indice des rentes établi en conformité de la Loi sur le régime de rentes du Québec, fixé à 1,5 % au 1^{er} janvier 2018.

Les tarifs payés par les résidents canadiens, les résidents étrangers ou le gouvernement du Canada sont fixés par entente interprovinciale ou avec le gouvernement fédéral. Ces tarifs sont également révisés par entente.

Les tarifs des activités complémentaires et des activités commerciales sont fixés sur la base des prix du marché et sont révisés annuellement en fonction des conditions du marché.

Le secteur de la santé

Le secteur de la santé est composé du réseau de la santé, du ministère de la Santé et des Services sociaux, des organismes offrant des services en santé et services sociaux et du régime public d'assurance médicaments.

Les revenus de tarification du secteur de la santé s'élèvent à 4,0 milliards de dollars en 2017-2018. Ils se composent principalement des revenus du réseau de la santé et des primes et contributions des adhérents au régime public d'assurance médicaments.

- Les données sur le régime public d'assurance médicaments sont présentées à la section 3.3.6 du présent rapport.

En 2017-2018, les revenus de tarification du secteur de la santé représentent 9,5 % de son financement total, qui s'élève à 41,9 milliards de dollars.

Revenus de tarification du secteur de la santé (en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Réseau de la santé	1 607	1 643	1 747	1 795
Assurance médicaments	1 766	1 891	2 021	2 114
Ministère de la Santé et des Services sociaux	12	17	12	5
Régie de l'assurance maladie du Québec	57	61	61	57
Corporation d'urgences-santé	9	9	9	14
Institut national de santé publique du Québec	4	5	5	6
Héma-Québec	2	2	2	2
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	3 457	3 627	3 856	3 993
FINANCEMENT TOTAL DU SECTEUR DE LA SANTÉ⁽¹⁾	38 269	39 062	40 312	41 888
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	9,0 %	9,3 %	9,6 %	9,5 %

(1) Sont comprises les dépenses de programmes de la mission Santé et Services sociaux, les dépenses du Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux, ainsi que les dépenses assumées par les usagers et autres entités.

3.3.4 Réseaux de l'éducation

Les revenus de tarification des réseaux de l'éducation⁷ s'élèvent à 3,0 milliards de dollars en 2017-2018. Ils proviennent notamment des frais de scolarité, des frais administratifs et de la vente de biens et services.

En 2017-2018, les revenus de tarification des réseaux de l'éducation représentent 13,5 % de leur financement total, qui s'élève à 22,0 milliards de dollars.

TABLEAU 6

Financement des réseaux de l'éducation par les revenus de tarification (en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Revenus de tarification				
Préscolaire, primaire et secondaire	908	928	997	1 023
Collégial	243	253	261	269
Universitaire	1 453	1 499	1 572	1 670
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	2 604	2 679	2 829	2 962
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec	15 603	15 463	15 789	16 787
Taxes scolaires	1 961	2 098	2 177	2 251
FINANCEMENT TOTAL DES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION⁽¹⁾	20 168	20 240	20 795	22 001
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	12,9 %	13,2 %	13,6 %	13,5 %

(1) Le financement n'inclut pas les contributions du gouvernement fédéral (contributions directes et par l'intermédiaire des comptes à fin déterminée), les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

Des trois réseaux de l'éducation, le réseau du préscolaire, du primaire et du secondaire est celui où l'on observe le plus faible pourcentage de financement de ses activités par la tarification, ce qui s'explique par la gratuité de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire.

TABLEAU 7

Financement des réseaux de l'éducation par la tarification – 2017-2018 (en millions de dollars)

	Préscolaire, primaire et secondaire	Collégial	Universitaire	Total
Revenus de tarification	1 023	269	1 670	2 962
Contributions du gouvernement du Québec	10 700	2 480	3 607	16 787
Taxes scolaires	2 251	—	—	2 251
FINANCEMENT TOTAL DES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION⁽¹⁾	13 975	2 749	5 277	22 001
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	7,3 %	9,8 %	31,6 %	13,5 %

(1) Le financement n'inclut pas les contributions du gouvernement fédéral (contributions directes et par l'intermédiaire des comptes à fin déterminée), les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

⁷ Sont compris le réseau des commissions scolaires, le réseau collégial et le réseau universitaire.

□ Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Les revenus de tarification des niveaux préscolaire, primaire et secondaire s'élèvent à 1 023 millions de dollars en 2017-2018, comparativement à 908 millions de dollars en 2014-2015, ce qui constitue une hausse de 115 millions de dollars sur quatre ans.

Les principaux revenus de tarification des niveaux préscolaire, primaire et secondaire proviennent des activités administratives, d'enseignement, de formation et autres (425 millions de dollars) et des services de garde (413 millions de dollars).

Les revenus de tarification des niveaux préscolaire, primaire et secondaire représentent 7,3 % de leur financement total en 2017-2018, comparativement à 7,2 % en 2014-2015.

TABLEAU 8

Financement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire par les revenus de tarification (en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Revenus de tarification				
Droits de scolarité				
– Adultes	9	8	8	7
– Autres ⁽¹⁾	27	30	45	41
Activités d'enseignement ⁽²⁾	60	65	65	62
Ventes de biens et services				
– Activités administratives, d'enseignement, de formation et autres ⁽³⁾	392	377	412	425
– Services de garde	348	375	394	413
– Location d'immeubles	41	41	41	41
– Transport scolaire	16	17	17	20
– Services alimentaires	14	13	14	14
– Résidences	1	1	1	0
TOTAL DES REVENUS TARIFAIRES	908	928	997	1 023
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec	9 695	9 655	10 018	10 700
Taxes scolaires	1 961	2 098	2 177	2 251
FINANCEMENT TOTAL DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE⁽⁴⁾	12 564	12 680	13 191	13 975
Revenus tarifaires en pourcentage du financement total	7,2 %	7,3 %	7,6 %	7,3 %

(1) Il s'agit d'élèves autochtones, d'élèves de l'extérieur du Québec et d'élèves concernés par une entente entre une commission scolaire et un organisme scolaire ailleurs au Canada.

(2) Comprend, par exemple, les sommes reçues d'une entreprise pour l'inscription d'employés à un cours de formation professionnelle.

(3) Sont inclus notamment des revenus pour l'acquisition de fournitures et du matériel scolaire ainsi que pour la surveillance et le transport du midi.

(4) Le financement n'inclut pas les contributions du gouvernement fédéral (contributions directes et par l'intermédiaire des comptes à fin déterminée), les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

■ **Fixation et indexation des tarifs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire**

Les droits de scolarité des adultes et des autres clientèles, comme les élèves venant de l'extérieur du Québec, sont déterminés et révisés périodiquement de manière à récupérer les coûts.

Les autres tarifs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, à l'exception de ceux des services de garde, sont établis par les commissions scolaires. Ces tarifs concernent la vente de biens et services et sont fixés de façon à récupérer les coûts ou, dans certains cas, en fonction de la valeur marchande du bien ou du service.

Information sur la tarification de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire privés subventionnés

Le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du réseau public, offre aux élèves québécois un enseignement gratuit aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire.

L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire sont aussi offerts par certains établissements d'enseignement privés subventionnés par le gouvernement du Québec. Ces établissements sont également financés par des droits de scolarité et d'autres sources de revenus. Les revenus de tarification de ces établissements privés ne sont pas inclus dans le tableau 8, qui présente uniquement les données du réseau public.

En 2017-2018, le financement total des établissements préscolaires, primaires et secondaires privés subventionnés totalise 1 356 millions de dollars. Ce financement provient principalement :

- des droits de scolarité (403 millions de dollars ou 30 %);
- de contributions du gouvernement du Québec (591 millions de dollars ou 43 %).

Financement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire privés subventionnés – 2017-2018

	En M\$	Proportion
Revenus de tarification		
Droits de scolarité	403	30 %
Revenus d'entreprises auxiliaires ⁽¹⁾	300	22 %
TOTAL – REVENUS DE TARIFICATION	702	52 %
Autres sources de financement		
Contributions du gouvernement	591	43 %
Autres revenus ⁽²⁾	63	5 %
FINANCEMENT TOTAL	1 356	100 %

(1) Les revenus d'entreprises auxiliaires regroupent, entre autres, la vente de biens et services, les droits d'inscription aux activités culturelles et communautaires offertes au public, les revenus de location et les revenus d'auditorium et de centres sportifs.

(2) Sont inclus, notamment, les dons et les revenus de placements.

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

□ Enseignement collégial

En 2017-2018, les revenus de tarification du niveau collégial s'élèvent à 269 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 26 millions de dollars par rapport à 2014-2015.

Dans les collèges, la vente de biens et services constitue la source de tarification la plus importante en 2017-2018 et elle génère 38 % des revenus de tarification. Les droits d'inscription et les droits de scolarité représentent près de 30 % des revenus de tarification.

Les revenus de tarification du niveau collégial représentent 9,8 % de son financement total en 2017-2018, comparativement à 9,3 % en 2014-2015.

TABLEAU 9

Financement de l'enseignement collégial par les revenus de tarification (en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Revenus de tarification				
Droits d'inscription et droits de scolarité				
– Étudiants résidents du Québec	67	74	79	79
– Étudiants canadiens non-résidents du Québec	1	1	1	1
– Étudiants étrangers	4	5	5	5
Ventes de biens et services	89	95	96	101
Locations	27	28	30	30
Autres revenus ⁽¹⁾	55	51	51	53
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	243	253	261	269
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec	2 367	2 316	2 376	2 480
FINANCEMENT TOTAL DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL⁽²⁾	2 610	2 568	2 637	2 749
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	9,3 %	9,8 %	9,9 %	9,8 %

(1) Sont inclus, entre autres, des revenus liés aux formations offertes aux entreprises privées, aux stationnements, aux services de cafétéria ainsi qu'aux services de photocopie et de reprographie de documents.

(2) Le financement n'inclut pas les contributions du gouvernement fédéral (contributions directes et par l'intermédiaire des comptes à fin déterminée), les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

■ Fixation et indexation des tarifs de l'enseignement collégial

Les frais de scolarité des étudiants résidents du Québec inscrits à temps partiel et les plafonds des autres frais d'admission et d'inscription sont établis par décision administrative.

Les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec sont fixés en fonction des droits similaires exigés en Ontario.

En ce qui concerne les étudiants étrangers, les droits de scolarité sont fixés en fonction des coûts. Ces droits sont révisés annuellement.

Les autres revenus de tarification dans le secteur collégial proviennent de la prestation d'un service ou de la vente ou de la location d'un bien. Ces tarifs sont fixés par les établissements collégiaux, soit de façon à récupérer les coûts, soit selon la valeur au marché.

Information sur la tarification de l'enseignement collégial privé subventionné

Le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du réseau des cégeps, offre aux étudiants québécois inscrits à temps plein un enseignement gratuit au niveau collégial.

L'enseignement collégial est aussi offert par certains établissements d'enseignement privés subventionnés par le gouvernement du Québec. Ces établissements sont également financés par des droits de scolarité et d'autres sources de revenus. Les revenus de tarification des collèges privés ne sont pas inclus dans le tableau 9, qui présente uniquement les données du réseau public.

En 2017-2018, le financement total des collèges privés subventionnés totalise 236 millions de dollars. Ce financement provient principalement :

- des droits de scolarité (93 millions de dollars ou 40 %);
- de contributions du gouvernement du Québec (114 millions de dollars ou 48 %).

Financement de l'enseignement collégial privé subventionné – 2017-2018

	En M\$	Proportion
Revenus de tarification		
Droits de scolarité	93	40 %
Revenus d'entreprises auxiliaires ⁽¹⁾	22	9 %
TOTAL – REVENUS DE TARIFICATION	116	49 %
Autres sources de financement		
Contributions du gouvernement	114	48 %
Autres revenus ⁽²⁾	6	3 %
FINANCEMENT TOTAL	236	100 %

(1) Les revenus d'entreprises auxiliaires regroupent, entre autres, la vente de biens et services, les droits d'inscription aux activités culturelles et communautaires offertes au public, les revenus de location et les revenus d'auditorium et de centres sportifs.

(2) Sont inclus, notamment, les dons et les revenus de placements.

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

□ Enseignement universitaire

En 2017-2018, les revenus de tarification du niveau universitaire s'élèvent à 1,7 milliard de dollars, ce qui représente une hausse de 217 millions de dollars par rapport à 2014-2015.

Les revenus de tarification du niveau universitaire représentent 31,6 % de son financement total en 2017-2018, comparativement à 29,1 % en 2014-2015.

Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des revenus qui proviennent des montants forfaitaires payés par les étudiants étrangers et des ventes externes.

TABLEAU 10

Financement de l'enseignement universitaire par les revenus de tarification

(en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Revenus de tarification				
Droits de scolarité	557	559	563	581
Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents du Québec	49	61	68	76
Montants forfaitaires des étudiants étrangers	153	169	180	207
Frais d'admission et d'inscription et amendes	151	156	161	166
Cotisations aux services aux étudiants	72	73	75	77
Ventes aux étudiants	104	102	117	131
Ventes externes				
– Enseignement	45	46	67	75
– Recherche	12	13	15	19
– Soutien (administration, bibliothèque, informatique et autres)	42	43	44	45
– Services à la collectivité	45	51	55	55
– Services aux étudiants	45	47	46	49
– Services auxiliaires (résidences, cafétéria et autres)	179	179	181	189
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	1 453	1 499	1 572	1 670
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec ⁽¹⁾	3 541	3 493	3 395	3 607
FINANCEMENT TOTAL DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE⁽²⁾	4 994	4 991	4 967	5 277
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	29,1 %	30,0 %	31,6 %	31,6 %

(1) Il s'agit d'une estimation du ministère des Finances du Québec. Sont compris le financement direct, les dépenses liées aux régimes de retraite, les dépenses d'administration du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le soutien à des partenaires en éducation et l'aide financière aux études.

(2) Le financement n'inclut pas les contributions du gouvernement fédéral (contributions directes et par l'intermédiaire des comptes à fin déterminée), les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

■ Fixation et indexation des tarifs de l'enseignement universitaire

Le montant maximal des droits de scolarité est fixé annuellement par le gouvernement sur recommandation du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Ce montant maximal est fixé à 2 391 \$ sur la base d'une année de 30 crédits de premier cycle pour la période de septembre 2017 à août 2018.

Depuis le trimestre d'automne 2013, le montant maximal des droits de scolarité est indexé annuellement en fonction de la variation annuelle du revenu disponible des ménages par habitant.

— En 2017-2018, le taux d'indexation applicable est de 2,7 %.

Les étudiants canadiens non-résidents du Québec et les étudiants étrangers doivent payer des droits de scolarité plus élevés que ceux payés par les étudiants résidents du Québec.

Pour les étudiants canadiens non-résidents du Québec, le gouvernement détermine annuellement les droits de scolarité exigés de manière à ce que ceux-ci soient globalement comparables à ceux en vigueur dans les autres universités canadiennes. Les droits de scolarité sont indexés annuellement par un facteur qui permet de les maintenir à un niveau comparable à la moyenne canadienne.

Les droits de scolarité exigés des étudiants étrangers sont divisés en deux volets : le volet réglementé et le volet déréglementé.

— Les droits de scolarité du volet réglementé sont fixés par le gouvernement en fonction des coûts.

— Le volet déréglementé concerne six familles disciplinaires du premier cycle (sciences pures, mathématiques, génie, informatique, administration et droit). Les droits de scolarité pour ces disciplines sont fixés directement par les universités.

Les frais d'admission et d'inscription ainsi que les cotisations aux services aux étudiants sont fixés par les universités. Toutefois, les règles budgétaires des universités publiées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur balisent la hausse annuelle maximale de ces frais, sauf en cas d'entente entre une université et une association représentant ses étudiants.

Les tarifs des ventes aux étudiants et des ventes externes sont déterminés par les universités. Ces tarifs sont fixés de façon à récupérer les coûts ou selon la valeur marchande du bien.

3.3.5 Services de garde

En 2017-2018, les contributions parentales provenant des places à contribution réduite totalisent 571 millions de dollars.

La proportion des dépenses totales pour les services de garde financée par la contribution parentale est passée de 13,8 % en 2014-2015 à 19,6 % en 2017-2018, en raison de la mise en place d'une contribution parentale additionnelle à compter de 2015-2016.

Toutefois, il est à noter que cette proportion devrait diminuer dans le futur en raison de la décision du gouvernement, annoncée dans le budget 2019-2020, d'abolir la contribution additionnelle pour la garde d'enfants sur une période de quatre ans.⁸

TABLEAU 11

Financement des services de garde

(en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018 ^P
Contribution parentale	386	396	406	413
Contribution parentale additionnelle	0	146	154	158
Contributions parentales	386	542	560	571
Contribution gouvernementale	2 410	2 361	2 317	2 337
FINANCEMENT TOTAL	2 796	2 903	2 877	2 908
Proportion financée par les contributions parentales	13,8 %	18,7 %	19,4 %	19,6 %

P : Préviation.

Source : Ministère de la Famille et ministère des Finances.

Le nombre de places de garde⁹ à contribution réduite a augmenté de 6 461 places entre 2014-2015 et 2017-2018, ce qui équivaut à une croissance de 2,8 %.

TABLEAU 12

Nombre de places de garde à contribution réduite

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Centres de la petite enfance	89 833	92 398	93 932	95 327
Services de garde en milieu familial	91 664	91 604	91 604	91 604
Garderies subventionnées	45 970	46 057	46 498	46 997
TOTAL	227 467	230 059	232 034	233 928

Source : Ministère de la Famille.

⁸ Des précisions sur l'abolition de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants sont présentés à la page 42.

⁹ Sont exclus les services de garde en milieu scolaire, qui font partie du secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire.

Au cours des dernières années, la contribution gouvernementale quotidienne moyenne par place a diminué en raison de la mise en place, en avril 2015, de la contribution parentale additionnelle, modulée en fonction du revenu familial. En effet, entre 2014-2015 et 2017-2018, la contribution gouvernementale est passée de :

- 53,06 \$ à 52,51 \$ dans les centres de la petite enfance (CPE), ce qui constitue une diminution de 1,0 %;
- 29,08 \$ à 25,45 \$ dans les services de garde en milieu familial, ce qui représente une diminution de 12,5 %;
- 44,16 \$ à 41,59 \$ dans les garderies subventionnées, ce qui correspond à une diminution de 5,8 %.

Pour l'année 2017-2018, la contribution d'un parent pour une place dans un centre de la petite enfance représente 15,3 % du financement total, comparativement à 27,2 % dans une garderie en milieu familial et à 18,6 % dans une garderie subventionnée.

TABLEAU 13

Contributions quotidiennes moyennes par place annualisée⁽¹⁾
(en dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018 ^P	Contribution parentale ⁽²⁾ / financement total en 2017-2018 ^P
Contribution gouvernementale⁽³⁾					
Centres de la petite enfance	53,06	52,46	50,54	52,51	15,3 %
Services de garde en milieu familial	29,08	28,03	27,50	25,45	27,2 %
Garderies subventionnées	44,16	42,50	40,43	41,59	18,6 %

P : Prévission.

(1) Le nombre de places annualisées tient compte des modifications en cours d'exercice financier au nombre de places subventionnées.

(2) Il s'agit de la contribution parentale moyenne. Celle-ci comprend les contributions parentales additionnelles.

(3) Sont inclus l'aide au fonctionnement, le financement des infrastructures des centres de la petite enfance (CPE), le régime de retraite du personnel des CPE et des garderies subventionnées, ainsi que les assurances collectives et les congés de maternité.

Source : Ministère de la Famille.

La contribution parentale aux services de garde à contribution réduite

En 2019, le tarif quotidien d'un service de garde à contribution réduite est composé :

- d'une contribution de base de 8,25 \$ payable au service de garde;
- d'une contribution additionnelle payable lors de la production de la déclaration de revenus, pouvant atteindre 13,20 \$ selon le revenu familial, pour un tarif quotidien global qui varie de 8,25 \$ à 21,45 \$.

À compter d'un revenu familial de 78 320 \$, la contribution additionnelle est graduellement augmentée, pour atteindre 13,20 \$ à un revenu familial de 166 320 \$.

La contribution additionnelle est réduite de moitié pour le deuxième enfant, alors qu'elle ne s'applique pas à l'égard du troisième enfant et des suivants.

Abolition de la contribution additionnelle pour la garde d'enfant

À l'occasion du budget 2019-2020, le gouvernement a annoncé l'abolition complète de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants, qui se fera graduellement sur une période de quatre ans.

À compter de 2019, les contributions additionnelles minimale et maximale d'un service de garde subventionné ont été réduites de 0,70 \$ par jour, ce qui a eu pour effet l'abolition du premier palier de la contribution additionnelle de 0,70 \$ par jour exigé aux familles ayant un revenu familial de 52 220 \$ à 78 320 \$.

- Les familles ayant un revenu inférieur à 78 320 \$ n'auront plus de contribution additionnelle à payer et celles ayant un revenu supérieur auront une contribution moindre à payer (contribution additionnelle maximale de 13,20 \$).

En 2020, le seuil à compter duquel les familles devront payer une contribution additionnelle sera augmenté à 108 530 \$ et la contribution additionnelle maximale sera réduite à 8,80 \$ par jour.

En 2021, le seuil d'exemption passera à 140 065 \$¹ et la contribution additionnelle maximale sera de 4,40 \$ par jour.

En 2022, plus aucune famille ne paiera de contribution additionnelle.

Indexation annuelle

Les tarifs de garde et les seuils sont indexés au 1^{er} janvier de chaque année. Le taux d'indexation est déterminé selon le plus élevé des taux suivants :

- le taux de croissance annuel moyen du coût des places subventionnées pour les services de garde éducatifs;
- le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation sans les boissons alcoolisées et les produits du tabac, pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars de l'avant-dernier exercice financier.

¹ Les seuils pour les années 2020 et 2021 sont des estimations basées sur les prévisions les plus récentes du ministère des Finances du taux d'indexation du régime fiscal des particuliers.

3.3.6 Régimes d'assurance

Les revenus des différents régimes d'assurance proviennent des primes et des cotisations des adhérents. Ils s'élèvent à 7,9 milliards de dollars en 2017-2018.

TABLEAU 14

Revenus des régimes d'assurance (en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Assurance santé et sécurité du travail (CNESST) ⁽¹⁾	2 598	2 574	2 541	2 618
Assurance automobile (SAAQ) ⁽¹⁾	1 218	1 247	964	922
Assurance parentale ⁽¹⁾	2 039	2 069	2 076	2 166
Assurance médicaments	1 766	1 891	2 021	2 114
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	68	45	56	54
Fonds d'assurance récolte	24	24	22	22
TOTAL	7 713	7 851	7 680	7 897

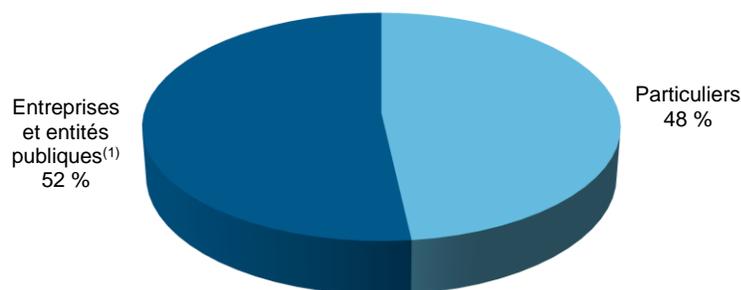
(1) Les exercices financiers de la CNESST, de la SAAQ et du Régime québécois d'assurance parentale se terminent le 31 décembre.

▣ Revenus de tarification des assurances par contributeur

En 2017-2018, les revenus des différents programmes d'assurance proviennent à 52 % des entreprises et des entités publiques et à 48 % des particuliers.

GRAPHIQUE 12

Revenus de tarification des assurances par contributeur – 2017-2018 (en pourcentage)



(1) Sont incluses les contributions du gouvernement du Québec à titre d'employeur au régime d'assurance administré par la CNESST et à l'assurance parentale, et les contributions des entités du gouvernement du Québec au régime d'assurance automobile.

□ L'assurance santé et sécurité du travail (CNESST)

Le régime québécois d'assurance santé et sécurité du travail permet d'indemniser notamment les victimes d'une lésion professionnelle.

Le Fonds de la santé et de la sécurité du travail, administré par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), est un fonds fiduciaire dans lequel sont versées les cotisations au régime.

Le régime d'assurance santé et sécurité du travail doit financer ses services par les cotisations. Ainsi, les coûts de la prestation de ses services et les tarifs (cotisations) qui en découlent sont basés en tout ou en partie sur des évaluations actuarielles.

Le taux moyen des cotisations à la CNESST est fixé chaque année. Ce taux s'élève à 1,77 \$ par tranche de 100 \$ de masse salariale assurable en 2017-2018, comparativement à 1,84 \$ en 2016-2017.

— En 2017-2018, le Fonds de la santé et de la sécurité du travail a enregistré un excédent de 354 millions de dollars.

TABLEAU 15

Fonds de la santé et de la sécurité du travail (en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Assurance santé et sécurité du travail (CNESST)				
Cotisations au régime	2 598	2 574	2 541	2 618
Revenus de placement et autres	1 451	1 199	1 031	1 275
TOTAL DES REVENUS	4 048	3 773	3 572	3 893
Dépenses	3 508	2 877	3 108	3 538
Excédent (déficit) du régime	540	896	464	354

□ L'assurance automobile (SAAQ)

Le régime public d'assurance automobile du Québec protège tous les Québécois qui sont victimes d'un accident de la route. Ce régime offre des indemnités en cas de blessures ou de décès résultant d'un accident qui s'est produit au Québec ou ailleurs dans le monde.

Le Fonds d'assurance automobile du Québec, administré par la SAAQ, est un fonds fiduciaire dans lequel sont versées les cotisations au régime. Le régime doit se financer à même les cotisations, qui sont déterminées sur la base d'évaluations actuarielles.

La SAAQ ajuste les contributions d'assurance afin de prendre en compte l'évolution des coûts du régime et l'évolution des facteurs à incidence financière, tels que le bilan routier et les fluctuations économiques.

— En 2017-2018, le Fonds d'assurance automobile a enregistré un excédent de 566 millions de dollars.

TABLEAU 16

Fonds d'assurance automobile du Québec (en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Assurance automobile (SAAQ)				
Cotisations au régime	1 218	1 247	964	922
Revenus de placement et autres	977	947	664	912
TOTAL DES REVENUS	2 196	2 194	1 628	1 834
Dépenses	1 450	1 619	833	1 268
Excédent (déficit) du régime	745	575	795	566

□ L'assurance parentale

Le Régime québécois d'assurance parentale prévoit le versement de prestations à tous les travailleurs admissibles qui prennent un congé de maternité, de paternité, parental ou d'adoption. Il est entré en vigueur en 2006.

En 2017-2018, le régime a enregistré un excédent de 195 millions de dollars. En 2017, les taux de cotisation sont demeurés inchangés par rapport à 2016 et s'établissent à :

- 0,548 % du salaire admissible pour les travailleuses et les travailleurs salariés, comparativement à 0,559 % pour les années 2012 à 2015;
- 0,767 % du salaire admissible pour les employeurs, comparativement à 0,782 % pour les années 2012 à 2015;
- 0,973 % du salaire admissible pour les travailleuses et les travailleurs autonomes, comparativement à 0,993 % pour les années 2012 à 2015.

TABLEAU 17

Régime québécois d'assurance parentale (en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Cotisations au régime	2 039	2 069	2 076	2 166
Autres revenus ⁽¹⁾	6	5	5	5
TOTAL DES REVENUS	2 045	2 075	2 081	2 171
Dépenses	1 955	1 986	2 006	1 977
Excédent (déficit) du régime	90	88	75	195
Cotisations en pourcentage des dépenses	104 %	104 %	103 %	110 %

(1) Sont inclus les intérêts et pénalités sur les cotisations au Régime québécois d'assurance parentale et les produits nets de placements.
Sources : Rapports annuels de gestion du Conseil de gestion de l'assurance parentale.

❑ L'assurance médicaments

Le régime public d'assurance médicaments du Québec a été mis en place le 1^{er} janvier 1997. L'inscription à ce régime est obligatoire pour ceux qui ne peuvent être couverts par un régime privé.

En plus d'une prime versée au moment de la production de la déclaration de revenus, les assurés doivent payer une franchise mensuelle et un certain pourcentage du coût des médicaments. Une contribution mensuelle maximale est établie, et tout excédent est à la charge du régime.

Les primes du régime public d'assurance médicaments du Québec et les contributions des assurés à ce même régime (franchises et coassurances) sont établies par évaluations actuarielles. Elles sont révisées chaque année sur la base de l'évolution des coûts du régime.

Globalement, la part des coûts assumée par les assurés est passée de 41,5 % à 47,8 % entre 2014-2015 et 2017-2018.

TABLEAU 18

Évolution des primes et des coûts du régime public d'assurance médicaments du Québec (en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Primes	983	1 072	1 156	1 214
Franchises et coassurances	783	819	865	900
TOTAL DES PRIMES ET CONTRIBUTIONS	1 766	1 891	2 021	2 114
Coût pour le gouvernement	2 488	2 388	2 472	2 308
COÛT TOTAL DU RÉGIME	4 254	4 279	4 493	4 422
Primes et contributions en pourcentage du coût total du régime	41,5 %	44,2 %	45,0 %	47,8 %

Les prestataires d'aide financière de dernier recours obtiennent gratuitement les médicaments dont ils ont besoin. En 2017-2018, les personnes âgées de 65 ans ou plus et les autres assurés assument respectivement 47,9 % et 80,9 % des coûts de leurs médicaments.

TABLEAU 19

Financement du régime public d'assurance médicaments par type d'assurés en 2017-2018 (en millions de dollars)

	Prestataires d'aide financière	Personnes de 65 ans ou plus	Autres assurés	Total
Primes	0	667	547	1 214
Franchises et coassurances	0	641	259	900
TOTAL DES PRIMES ET CONTRIBUTIONS	0	1 308	806	2 114
COÛT TOTAL	697	2 729	996	4 422
Primes et contributions en pourcentage du coût total du régime	0,0 %	47,9 %	80,9 %	47,8 %

□ Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte

■ Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Le gouvernement, par l'intermédiaire de La Financière agricole du Québec, contribue au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles à hauteur de 2 \$ par dollar versé par les adhérents¹⁰. Le fonds, dont le but est de garantir un revenu annuel net positif aux adhérents, a enregistré un excédent de 47 millions de dollars en 2017-2018 en raison d'une diminution des compensations aux adhérents.

TABLEAU 20

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

(en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Contributions des adhérents	68	45	56	54
Contributions de La Financière agricole du Québec	137	82	94	109
TOTAL DES REVENUS	205	127	151	163
Compensations aux adhérents	100	112	218	111
Autres dépenses	4	3	3	5
TOTAL DES DÉPENSES	105	115	222	116
Excédent (déficit)	101	12	-71	47
Contributions des adhérents en pourcentage des compensations reçues	68 %	40 %	26 %	49 %

¹⁰ Toutefois, pour les volumes trois fois supérieurs à la ferme type, la contribution du gouvernement est équivalente à celle des adhérents.

■ Fonds d'assurance récolte

Le Fonds d'assurance récolte vise à protéger les rendements des récoltes contre les risques incontrôlables non imputables à l'intervention humaine.

Les contributions des adhérents en proportion des indemnités reçues sont passées de 122 % en 2016-2017 à 54 % en 2017-2018.

TABLEAU 21

Fonds d'assurance récolte (en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Contributions des adhérents	24	24	22	22
Contributions de La Financière agricole du Québec	36	36	33	34
Autres revenus ⁽¹⁾	12	2	20	15
TOTAL DES REVENUS	72	62	75	71
Indemnités aux adhérents	32	15	18	41
Autres dépenses	0	0	0	0
TOTAL DES DÉPENSES	32	15	18	41
Excédent (déficit)	40	47	58	30
Contributions des adhérents en pourcentage des indemnités reçues	75 %	159 %	122 %	54 %

(1) Sont inclus les intérêts et les revenus de placements.

4. LES REVENUS DE LA VENTE D'ÉLECTRICITÉ PAR HYDRO-QUÉBEC

□ Revenus

Les revenus de la vente d'électricité¹¹ au Québec s'élèvent à 11,8 milliards de dollars en 2017, ce qui correspond à une hausse de 190 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à 2016.

TABLEAU 22

Vente totale d'électricité au Québec par secteur (en millions de dollars)

	2014	2015	2016	2017
Résidentiel	5 162	5 222	5 155	5 285
Commercial, institutionnel et petits industriels	3 657	3 774	3 842	3 873
Grands clients industriels et autres	2 697	2 666	2 576	2 605
TOTAL	11 516	11 662	11 573	11 763

¹¹ Les informations présentées dans cette section sont tirées du *Rapport annuel 2017* d'Hydro-Québec. Les données sont présentées par année civile.

□ Méthodes de fixation et de révision des tarifs

La Régie de l'énergie a la compétence exclusive pour fixer les tarifs à la suite d'audiences publiques. Elle fixe ou modifie les conditions et les tarifs auxquels l'électricité est transportée et distribuée en tenant compte des préoccupations économiques, sociales et environnementales que peut lui indiquer le gouvernement par décret.

En vertu des dispositions législatives qui encadrent ses activités, la Régie de l'énergie fixe les tarifs applicables par Hydro-Québec Distribution aux consommateurs. Ces tarifs sont établis à partir de quatre composantes, soit :

- les coûts de l'électricité achetée par Hydro-Québec Distribution à Hydro-Québec Production ou à d'autres fournisseurs (ce que l'on appelle les coûts de fourniture);
- les coûts de transport de cette électricité qu'Hydro-Québec Distribution doit acquitter à Hydro-Québec TransÉnergie;
- les coûts de distribution auprès des consommateurs;
- une juste rémunération des actifs d'Hydro-Québec Distribution, c'est-à-dire du capital investi par l'État actionnaire dans la distribution.

Cependant, selon la Loi sur la Régie de l'énergie, le coût de fourniture est fixé pour un volume de 165 TWh, qui représente la consommation patrimoniale.

Pour l'électricité postpatrimoniale vendue au Québec au-delà de ces 165 TWh, le tarif inclut les quatre composantes du coût.

Par ailleurs, la Régie de l'énergie a pour mandat de se prononcer sur les demandes d'Hydro-Québec, sur qui repose la responsabilité de demander la révision des tarifs d'électricité.

Le bloc patrimonial

Les coûts de fourniture de l'électricité patrimoniale sont définis par la Loi sur la Régie de l'énergie depuis juin 2000 comme un volume de 165 TWh à un coût fixé initialement à 2,79 ¢/kWh. Le bloc patrimonial représente environ 90 % de l'électricité consommée au Québec.

Comme annoncé lors du discours sur le budget 2013-2014, la Loi sur la Régie de l'énergie a été modifiée en juin 2013 afin que le coût de fourniture de l'électricité patrimoniale soit indexé au rythme de l'indice des prix à la consommation total du Québec à compter de 2014.

En 2017-2018, le coût de fourniture du bloc patrimonial se situe à 2,90 ¢/kWh.

5. LES MESURES COMPENSATOIRES EN FAVEUR DES MÉNAGES À FAIBLE REVENU

5.1 Mesures fiscales de soutien au revenu

Différentes mesures fiscales de soutien au revenu viennent hausser le revenu disponible des ménages québécois à faible revenu, notamment :

- le soutien aux enfants¹², qui améliore le revenu des familles à faible et à moyen revenu;
- les primes au travail (prime générale et prime adaptée), qui encouragent les prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours à intégrer le marché du travail;
- le crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile des aînés, qui vise à soutenir les personnes âgées afin qu'elles demeurent le plus longtemps possible dans leur propre résidence;
- le crédit d'impôt remboursable pour la solidarité¹³, qui vise à protéger le pouvoir d'achat des ménages à faible et moyen revenu, en atténuant notamment le fardeau de la taxe de vente du Québec et les coûts d'occupation d'un logement, ainsi qu'à pallier, pour les résidents de certains villages nordiques, le coût de la vie plus élevé;
- l'indexation du régime d'imposition des particuliers.

¹² Dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2018, le gouvernement a annoncé la bonification du paiement de soutien aux enfants, qui a été renommé « Allocation famille ».

¹³ Annoncé à l'occasion du discours sur le budget 2010-2011, ce crédit d'impôt regroupe en un seul crédit les crédits d'impôt remboursables pour la taxe de vente du Québec, le remboursement d'impôt foncier et le crédit d'impôt remboursable pour les particuliers habitant sur le territoire d'un village nordique. Ce crédit, versé mensuellement, est accordé depuis juillet 2011.

5.2 Mesures spécifiques destinées à compenser la hausse de certains tarifs

Des mesures spécifiques déjà mises en œuvre permettent de compenser la hausse de certains tarifs pour les ménages à faible revenu.

Dans le domaine de la santé, des prestations spéciales sont accordées aux prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours pour couvrir certains frais médicaux¹⁴. Des crédits d'impôt remboursables et non remboursables pour frais médicaux sont aussi offerts.

Pour les réseaux de l'éducation, le calcul de l'aide financière aux études sous forme de prêts et bourses tient compte des contributions et des dépenses normalement liées à la poursuite des études, dont les frais de scolarité, ainsi que du revenu des étudiants et de leurs parents, le cas échéant. À cela s'ajoute une aide fiscale qui permet à tous les étudiants de bénéficier d'un crédit d'impôt non remboursable pour les droits de scolarité ou d'examen¹⁵.

Par ailleurs, les bénéficiaires d'une habitation à loyer modique ou du programme Supplément au loyer ne consacrent pas plus de 25 % de leur revenu à leurs frais de logement. Comme le coût du chauffage est inclus dans le loyer, il est en partie assumé par le programme¹⁶.

— En parallèle, par l'intermédiaire du programme Allocation-logement, une aide financière est offerte à certains ménages à faible revenu qui consacrent une part trop importante de leur budget à payer leur loyer. Les coûts d'électricité sont inclus dans le calcul de l'aide financière.

Pour les services de garde, aucuns frais ne sont assumés par les bénéficiaires des programmes d'aide financière de dernier recours pour l'équivalent de deux jours et demi ou cinq demi-journées par semaine.

Pour le transport en commun, les personnes âgées et les étudiants, qui ont généralement des revenus inférieurs à la moyenne, paient des tarifs inférieurs.

Pour le régime public d'assurance médicaments, la gratuité des médicaments est accordée aux bénéficiaires des programmes d'aide financière de dernier recours de même qu'à certaines personnes âgées à faible revenu¹⁷.

Depuis janvier 2006, les seuils d'admissibilité à l'aide juridique ont été haussés, ce qui permet ainsi d'accroître les ressources à la disposition des ménages à faible revenu.

Entre le 1^{er} mai 2011 et le 1^{er} mai 2013, le salaire minimum¹⁸ est passé de 9,65 \$ de l'heure à 10,15 \$ de l'heure, ce qui représente une augmentation de 0,50 \$ de l'heure. Après avoir connu trois hausses successives de 0,20 \$ de l'heure le 1^{er} mai 2014, le 1^{er} mai 2015 et le 1^{er} mai 2016, et une hausse de 0,50 \$ de l'heure le 1^{er} mai 2017, le salaire minimum a été augmenté de 0,75 \$ de l'heure le 1^{er} mai 2018 pour atteindre 12 \$ de l'heure et le 1^{er} mai 2019 pour atteindre 12,50 \$ de l'heure.

Enfin, depuis 2005, les prestations du Programme de solidarité sociale, qui vise les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi, sont indexées au même taux que celui servant à l'indexation du régime d'imposition des particuliers. De plus, depuis 2009, les prestations du Programme d'aide sociale, qui vise les personnes aptes au travail, sont également pleinement indexées, alors qu'elles l'étaient à demi-taux auparavant.

¹⁴ Ces frais sont, par exemple, le transport par ambulance, les orthèses, les prothèses, les lunettes et les lentilles.

¹⁵ Les intérêts payés sur un prêt étudiant donnent également droit à un crédit d'impôt non remboursable.

¹⁶ Les locataires doivent cependant payer l'électricité (éclairage, appareils domestiques, eau chaude, etc.).

¹⁷ Il s'agit de personnes de 65 ans et plus recevant de 94 % à 100 % de la prestation maximale du Supplément de revenu garanti.

¹⁸ Le salaire minimum considéré correspond au taux général et au taux pour les salariés de l'industrie du vêtement.

TABLEAU 23

Tableau synthèse des mesures compensatoires destinées aux ménages à faible revenu

Mesures compensatoires	
Réseau de la santé	<ul style="list-style-type: none"> – Prestations spéciales pour les bénéficiaires des programmes d'aide financière de dernier recours – Crédits d'impôt remboursables et non remboursables pour frais médicaux
Réseaux de l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> – Aide financière aux études – Crédit d'impôt non remboursable pour frais de scolarité et d'examen – Crédit d'impôt à l'égard des intérêts payés sur un prêt étudiant
Tarifs d'électricité	<ul style="list-style-type: none"> – Programme Supplément au loyer – Habitations à loyer modique (HLM) – Programme Allocation-logement
Services de garde à contribution réduite	<ul style="list-style-type: none"> – Aucune contribution pour deux jours et demi ou cinq demi-journées par semaine pour les bénéficiaires des programmes d'aide financière de dernier recours
Transport en commun	<ul style="list-style-type: none"> – Tarifs moins élevés pour les personnes âgées et les étudiants
Régime public d'assurance médicaments	<ul style="list-style-type: none"> – Gratuité des médicaments prescrits pour les bénéficiaires des programmes d'aide financière de dernier recours – Prime établie en fonction du revenu familial – Carnet de réclamation pour les travailleurs qui bénéficiaient des prestations des programmes d'aide financière de dernier recours – Gratuité des médicaments prescrits pour les personnes âgées recevant au moins 94 % de la prestation maximale du Supplément de revenu garanti
Mesures fiscales d'application générale	<ul style="list-style-type: none"> – Prime au travail – Soutien aux enfants – Crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés – Crédit d'impôt remboursable pour la solidarité – Indexation du régime d'imposition des particuliers
Autres mesures d'application générale	<ul style="list-style-type: none"> – Bonification du salaire minimum – Indexation des prestations des programmes d'aide financière de dernier recours – Aide juridique

TABLEAU 24

Coûts de certaines mesures d'aide aux particuliers à faible revenu
(en millions de dollars)

Mesures compensatoires	2017 ^P
Soutien aux enfants	
– Paiement de soutien aux enfants	2 159
– Supplément pour enfant handicapé	92
– Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels	31
Primes au travail	
– Générale	287
– Adaptée	9
– Supplément aux prestataires d'aide de dernier recours	5
Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés	504
Crédit d'impôt remboursable pour la solidarité	1 604
Indexation du régime d'imposition des particuliers	199
Prestations spéciales accordées aux bénéficiaires d'aide de dernier recours ⁽¹⁾	89
Crédits d'impôt non remboursables pour frais médicaux	
– Frais médicaux	902
– Soins médicaux non dispensés dans la région de résidence	4
– Déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques	28
Crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux	60
Crédit d'impôt non remboursable pour intérêts payés sur un prêt étudiant	10
Crédit d'impôt non remboursable pour frais de scolarité et d'examen ⁽²⁾	68
Programme Allocation-logement ⁽¹⁾	70
Exemption de la contribution parentale pour frais de garde aux bénéficiaires d'aide de dernier recours	13
Indexation des prestations d'assistance sociale	31

P : Projections.

(1) En année financière (2017-2018).

(2) Ce montant exclut une somme de 25 M\$ pour le transfert du crédit d'impôt pour les frais de scolarité et d'examen aux parents et aux grands-parents, en 2017.

6. COMPARAISON INTERPROVINCIALE DES REVENUS DE TARIFICATION

Cette section présente une comparaison, selon un portrait global, des tarifs exigés par les ministères, les organismes et les fonds spéciaux ainsi que les réseaux de la santé et de l'éducation du Québec par rapport à ceux des autres provinces canadiennes.

La comparaison est réalisée sur la base des écarts de tarification, en dollars par habitant, entre les autres provinces canadiennes et le Québec, à l'aide des données du programme de statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC) de Statistique Canada¹⁹.

Cette comparaison permet de constater que les revenus de tarification par habitant au Québec sont généralement moins élevés que ceux des autres provinces canadiennes²⁰.

Les écarts de tarification entre les provinces canadiennes peuvent être attribuables à divers facteurs économiques et politiques, comme :

- les différences dans le panier de services offerts;
- les différences dans le pouvoir d'achat et le coût de la vie;
- les décisions gouvernementales relatives au recours à la tarification pour le financement des services publics.

¹⁹ Les SFPC intègrent les données financières des gouvernements provinciaux dans un cadre comptable bien défini qui permet de les comparer. Ces données diffèrent de celles du *Rapport sur le financement des services publics*, notamment en raison d'une classification différente des revenus de tarifications des ministères, des organismes et des fonds spéciaux et du fait qu'elles ne sont pas pleinement consolidées. En effet, certains revenus de tarification présentés dans le *Rapport sur le financement des services publics* sont comptabilisés comme faisant partie des revenus d'impôts ou de taxes dans les SFPC.

²⁰ Il est important de préciser que cette comparaison globale ne permet pas d'expliquer les écarts de tarification constatés entre les provinces canadiennes ni d'analyser les particularités propres à chaque bien ou service tarifé. L'objectif de cette comparaison est d'illustrer les écarts entre les revenus de tarification prélevés par les différentes provinces canadiennes.

□ **Portrait de la tarification au Québec par rapport aux autres provinces canadiennes**

La comparaison des tarifs exigés par les ministères, les organismes et les fonds spéciaux, et les réseaux de la santé et de l'éducation indique que la tarification au Québec est généralement inférieure à celle exigée en moyenne dans les autres provinces canadiennes²¹.

Les revenus de tarification au Québec sont inférieurs de 335 \$ par habitant, en comparaison avec les autres provinces canadiennes. Plus particulièrement, en 2017-2018 :

- les revenus de tarification des ministères, des organismes et des fonds spéciaux du Québec sont en moyenne supérieurs de 19 \$ par habitant par rapport aux autres provinces;
- les revenus de tarification du réseau de la santé du Québec sont en moyenne inférieurs de 76 \$ par habitant par rapport aux autres provinces;
- les revenus de tarification des réseaux de l'éducation du Québec sont en moyenne inférieurs de 278 \$ par habitant par rapport aux autres provinces.

TABLEAU 25

Écart de revenus de tarification par habitant – Québec en comparaison avec les autres provinces canadiennes⁽¹⁾, 2017-2018 (en dollars par habitant)

	Écart⁽²⁾
Ministères, organismes et fonds spéciaux ⁽³⁾	19
Réseau de la santé	-76
Réseaux de l'éducation	-278
TOTAL	-335

(1) Il s'agit de la moyenne des provinces canadiennes, excluant le Québec.

(2) Un montant positif indique que la donnée du Québec est supérieure à la moyenne canadienne, alors qu'un montant négatif indique que la donnée du Québec est inférieure à la moyenne canadienne.

(3) Sont exclus les revenus de redevances.

Sources : Ministère des Finances. Les écarts sont calculés à partir des données des statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC) de Statistique Canada.

²¹ Cette comparaison ne tient pas compte des cotisations aux régimes publics d'assurance, puisque le Québec offre une couverture plus large que celles des autres provinces et qu'il s'agit d'un domaine où les comparaisons se butent à des difficultés méthodologiques. Également, les revenus de redevances ne sont pas pris en compte en raison des différences contextuelles importantes qui peuvent exister entre les provinces. Par ailleurs, la tarification des services de garde n'a pas été considérée étant donné les différences importantes dans les mesures d'accessibilité aux services de garde mises en place dans les provinces canadiennes.

❑ Écarts des revenus de tarification par habitant du Québec par rapport aux autres provinces canadiennes

En 2017-2018, la tarification par habitant au Québec est la plus basse au Canada, tandis qu'elle est la plus élevée à Terre-Neuve-et-Labrador et en Alberta.

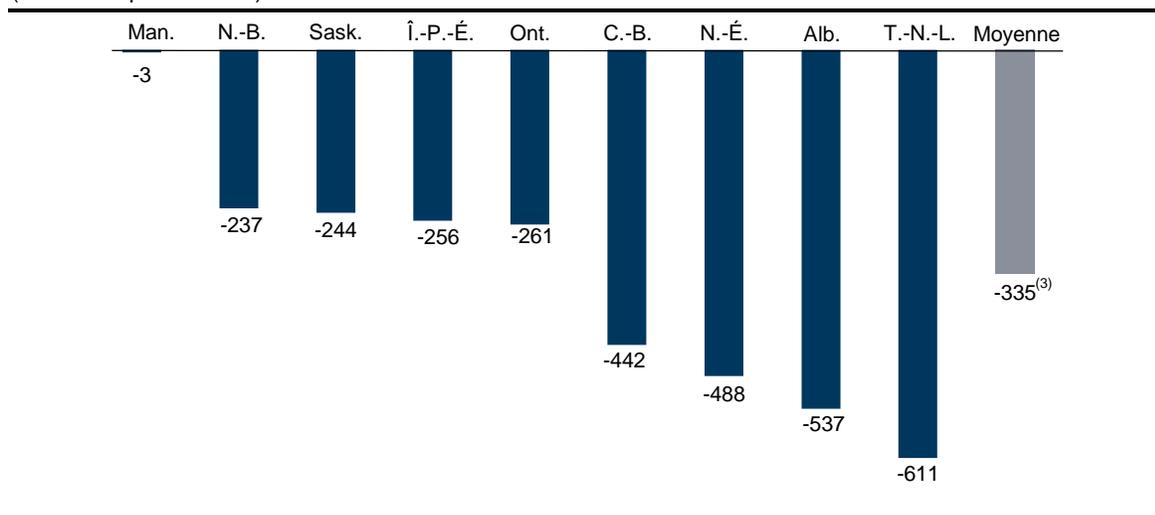
— En effet, la tarification par habitant au Québec est inférieure de 611 \$ à celle de Terre-Neuve-et-Labrador et de 537 \$ à celle de l'Alberta.

La tarification par habitant au Québec est également moins élevée que celle des provinces limitrophes.

— Les revenus de tarification par habitant au Québec sont inférieurs de 261 \$ et de 237 \$ respectivement par rapport à l'Ontario et au Nouveau-Brunswick.

GRAPHIQUE 13

Écarts des revenus de tarification^{(1),(2)} par habitant – Québec en comparaison avec les autres provinces canadiennes, 2017-2018
(en dollars par habitant)



(1) Il s'agit de la tarification des ministères et organismes et des réseaux de la santé et de l'éducation.

(2) Un montant positif indique que la donnée du Québec est supérieure à celle de la province comparée, alors qu'un montant négatif indique que la donnée du Québec est inférieure à celle de la province comparée.

(3) Il s'agit de la moyenne des provinces canadiennes, excluant le Québec.

Source : Ministère des Finances. Les écarts sont calculés à partir des données des statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC) de Statistique Canada.

Les écarts de tarification entre le Québec et les autres provinces canadiennes sont principalement attribuables à la tarification dans les réseaux de la santé et de l'éducation.

- Pour les réseaux de l'éducation, la tarification moins élevée au Québec est attribuable aux revenus provenant des frais de scolarité, qui sont plus faibles au Québec que dans les autres provinces canadiennes.

Pour les ministères, les organismes et les fonds spéciaux, les revenus de tarification au Québec se situent près de la moyenne canadienne.

TABLEAU 26

Écarts détaillés⁽¹⁾ de revenus de tarification par habitant – Québec en comparaison avec les autres provinces canadiennes, 2017-2018
(en dollars par habitant)

	Ministères, organismes et fonds spéciaux ⁽²⁾	Réseau de la santé	Réseaux de l'éducation	Total
Alberta	-513	115	-140	-537
Colombie-Britannique	42	-210	-274	-442
Île-du-Prince-Édouard	-181	142	-216	-256
Manitoba	21	59	-84	-3
Nouveau-Brunswick ⁽³⁾	-90	-208	61	-237
Nouvelle-Écosse	-145	24	-367	-488
Ontario	208	-91	-379	-261
Saskatchewan	-129	-19	-95	-244
Terre-Neuve-et-Labrador	-151	-501	41	-611
Moyenne canadienne⁽⁴⁾	19	-76	-278	-335

(1) Un montant positif indique que la donnée du Québec est supérieure à la province comparée, alors qu'un montant négatif indique que la donnée du Québec est inférieure à celle de la province comparée.

(2) Sont exclus les revenus de redevances.

(3) Les données sur l'éducation primaire et secondaire du Nouveau-Brunswick sont incluses dans les données des ministères, des organismes et des fonds spéciaux plutôt que dans les données sur les réseaux de l'éducation.

(4) Il s'agit de la moyenne des provinces canadiennes, excluant le Québec.

Source : Ministère des Finances. Les écarts sont calculés à partir des données des statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC) de Statistique Canada.

ANNEXE I :

Calcul de la proportion des revenus de tarification en fonction du financement total des services publics

Bien que basé sur les dépenses consolidées présentées dans les comptes publics, le concept de « financement total des services publics » employé dans le *Rapport sur le financement des services publics* y diffère sur quelques aspects.

Le financement total des services publics se rapporte à l'ensemble des sommes nécessaires à la prestation des services par le gouvernement, ce qui inclut la part du financement assumée par les usagers pour certains services. En comparaison, les dépenses consolidées réfèrent uniquement aux dépenses gouvernementales, comme présentées dans les comptes publics.

Ainsi, pour les besoins du présent rapport, certaines sources de financement hors du périmètre comptable du gouvernement ont été incluses dans le financement total des services publics, notamment les frais de scolarité pour les étudiants hors du réseau de l'Université du Québec et la contribution des parents aux services de garde.

Par ailleurs, dans le présent rapport, les dépenses consolidées du gouvernement sont réparties entre les divers secteurs¹ afin de refléter les coûts associés à la prestation directe des services aux citoyens et de mieux traduire l'importance de la tarification comme source de financement des services.

Proportion des revenus de tarification en fonction du financement total des services publics

(en millions de dollars)

	2017-2018
Dépenses consolidées – Financement assumé par le gouvernement⁽¹⁾	
Ministères	21 420
Organismes et fonds spéciaux ⁽²⁾	9 223
Réseau de la santé	36 681
Réseaux de l'éducation	20 672
Services de garde	2 337
Régimes d'assurance	3 665
Sous-total	93 998
Financement de certains programmes assumé par les usagers⁽³⁾	
Frais de scolarité – Universités hors Université du Québec	1 329
Assurance médicaments (franchises et coassurances)	900
Services de garde – Contribution parentale	571
Sous-total	2 800
Autres⁽⁴⁾	543
Total – Financement des services publics	97 340
Revenus de tarification⁽⁵⁾	12 316
Proportion des revenus de tarification dans le financement total des services publics	12,7 %

(1) Est exclu le service de la dette.

(2) Est compris un redressement de 251 M\$ en raison de l'abolition de l'Agence métropolitaine de transport.

(3) Ces sources de financement ne sont pas comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

(4) Il s'agit du service de la dette considéré aux fins des comptes de la santé et d'ajustements pour les assurances du domaine agricole.

(5) Sont exclus les revenus de tarification des régimes d'assurance administrés par la SAAQ, la CNESST et le Conseil de gestion de l'assurance parentale.

1 Il s'agit des ministères, des organismes et des fonds spéciaux, des réseaux de la santé et de l'éducation, des services de garde et des régimes d'assurance.

ANNEXE II : TABLEAUX DESCRIPTIFS DE LA TARIFICATION DES MINISTÈRES

Les données des ministères comprennent celles de leurs organismes budgétaires, à l'exception des organismes budgétaires suivants²², dont les données sont présentées séparément :

- Régie du logement;
- Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;
- Curateur public du Québec;
- Office de la protection du consommateur;
- Régie des alcools, des courses et des jeux;
- Sûreté du Québec;
- Commission des transports du Québec.

Légende

La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- en fonction du coût des services (CS). Aux fins du présent rapport, la mention CS s'applique aux services dont les coûts de prestation sont connus et dont la base de fixation n'est pas le prix du marché ou une comparaison avec d'autres gouvernements;
- selon le prix du marché ou une comparaison avec d'autres gouvernements (MAG);
- par décision administrative (DA). Aux fins du présent rapport, les tarifs considérés comme fixés par décision administrative sont ceux pour lesquels l'analyse des coûts de prestation des services n'est pas complétée au regard des exigences de la Politique de financement des services publics ou pour lesquels il n'est pas possible de lier directement un coût à la prestation du service.

Les catégories de revenus pour lesquelles les revenus de tarification sont inférieurs à 500 \$ ne sont pas prises en compte dans ces annexes.

Dans les tableaux qui suivent, le tiret indique que le tarif n'est pas en application dans le ministère ou l'organisme au cours de l'année concernée.

La mention « nd » indique que la donnée n'est pas disponible.

La mention « s. o. » indique que la donnée ne s'applique pas. Elle est utilisée pour les coûts et les niveaux de financement des revenus de redevances ainsi que pour les niveaux de financement des tarifs fixés sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements.

²² Les données des organismes budgétaires sont présentées selon leur année financière.

Affaires municipales et Occupation du territoire
(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
RÉGIE DU LOGEMENT							
Droits et permis							
Frais exigibles par la Régie du logement	4 507	14 846	30 %	4 692	15 308	31 %	CS
Sous-total	4 507	14 846	30 %	4 692	15 308	31 %	
Ventes de biens et services							
Photocopies de documents	30	30	100 %	28	28	100 %	CS
Sous-total	30	30	100 %	28	28	100 %	
TOTAL	4 537	14 876	31 %	4 720	15 336	31 %	

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Droits et permis							
Abattoir et atelier	289	804	36 %	286	795	36 %	CS
Études de dossiers	563	1 564	36 %	560	1 554	36 %	CS
Inséminateurs	19	52	36 %	22	62	36 %	CS
Mise en marché	87	242	36 %	118	327	36 %	CS
Pêche commerciale	77	68	112 %	73	60	121 %	CS
Préparation ou mise en conserve du poisson	72	200	36 %	83	229	36 %	CS
Régie des marchés agricoles	54	149	36 %	86	238	36 %	CS
Restauration et vente au détail d'aliments	13 707	38 074	36 %	14 355	39 874	36 %	CS
Vente et mélange d'aliments médicamenteux	29	79	36 %	27	75	36 %	CS
Ventes à l'encan	5	13	36 %	5	13	36 %	CS
Sous-total	14 900	41 244	36 %	15 613	43 227	36 %	
Ventes de biens et services							
Analyse de l'eau potable	6	18	36 %	8	22	36 %	CS
Autres aides à l'agriculteur	1 176	3 249	s. o.	1 192	3 323	s. o.	MAG
Cale de halage	68	161	42 %	69	200	34 %	CS
Eau	70	327	22 %	94	339	28 %	CS
Location de terrains et bâtisses	311	297	s. o.	225	277	s. o.	MAG
Location de service personnel	135	135	100 %	107	107	100 %	CS
Photocopies de documents	1	1	100 %	1	1	100 %	CS
Sous-total	1 768	4 187	s. o.	1 694	4 269	s. o.	
TOTAL	16 668	45 431	37 %	17 307	47 496	36 %	

Agriculture, Pêcheries et Alimentation (suite)

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC							
Droits et permis							
Actes déclaratoires	126	2 062	6 %	130	2 275	6 %	CS
Attestations – LPTAA ⁽¹⁾	15	430	3 %	16	474	3 %	CS
Demandes d'autorisation – Zone agricole	490	5 499	9 %	432	6 066	7 %	CS
Enlèvement du sol arable	7	258	3 %	11	284	4 %	CS
Études de dossiers	10	172	6 %	7	190	4 %	CS
Sous-total	648	8 421	8 %	596	9 289	6 %	
TOTAL	648	8 421	8 %	596	9 289	6 %	
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC							
Droits et permis							
Commercialisation des grains	241	1 133	21 %	250	1 216	21 %	CS
Études de dossiers	11	49	21 %	11	51	21 %	CS
Mise en marché	2	7	21 %	1	7	20 %	CS
Ventes à l'encan	1	7	21 %	1	6	20 %	CS
Sous-total	255	1 196	21 %	264	1 279	21 %	
Ventes de biens et services							
Aide technique et soutien	3	14	21 %	2	9	21 %	CS
Cotisations – Surveillance de l'utilisation du lait	554	2 599	21 %	524	2 544	21 %	CS
Cotisations – Surveillance des quotas, producteurs de volailles	2	10	21 %	0	0	s. o.	CS
Cours	56	261	21 %	53	258	21 %	CS
Inspection des grains	4	17	21 %	3	16	20 %	CS
Nécessaire d'échantillonnage	1	2	22 %	0	1	20 %	CS
Photocopies de documents	46	214	21 %	41	199	21 %	CS
Sous-total	664	3 117	21 %	624	3 027	21 %	
TOTAL	919	4 313	21 %	887	4 306	21 %	
TOTAL – AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION	18 235	58 251	31 %	18 790	61 186	31 %	

(1) Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Assemblée nationale

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Boutique de l'Assemblée nationale	252	155	s. o.	281	177	s. o.	MAG
Ventes de biens et services divers	2 585	1 919	s. o.	2 330	2 079	s. o.	MAG
Sous-total	2 838	2 074	s. o.	2 611	2 256	s. o.	
TOTAL	2 838	2 074	s. o.	2 611	2 256	s. o.	

Conseil exécutif

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Matériel et fournitures	0	0	s. o.	3	3	100 %	CS
Sous-total	0	0	s. o.	3	3	100 %	
TOTAL	0	0	s. o.	3	3	100 %	

Culture et Communications

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Examen de films et de demande de permis	825	nd	nd	820	nd	nd	DA
Distribution et projection – Films et matériel vidéo	683	nd	nd	606	nd	nd	DA
Sous-total	1 507	nd	nd	1 425	nd	nd	
Ventes de biens et services							
Matériel vidéo – Recettes	3 553	nd	nd	2 875	nd	nd	DA
Location de locaux	791	791	s. o.	849	849	s. o.	MAG
Centre de conservation	1 259	2 151	59 %	775	1 474	53 %	CS
Sous-total	5 602	2 942	s. o.	4 498	2 323	s. o.	
TOTAL	7 110	2 942	s. o.	5 923	2 323	s. o.	

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Formulaires, documentation et information	54	nd	nd	15	nd	nd	DA
Financement des activités CEAEQ ⁽¹⁾	1 926	nd	nd	2 043	6 840	30 %	CS
Sous-total	1 980	nd	nd	2 057	6 840	30 %	
TOTAL	1 980	nd	nd	2 057	6 840	30 %	

(1) Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec.

Économie, Science et Innovation (en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Étude de dossiers	31	67	s. o.	29	81	s. o.	MAG
Rembourrage ^{(1),(2)}	1 945	314	s. o.	2 071	275	s. o.	MAG
Visa – Crédit d'impôt pour le design	133	329	40 %	136	326	42 %	CS
Sous-total	2 109	710	s. o.	2 236	683	s. o.	
TOTAL	2 109	710	s. o.	2 236	683	s. o.	

(1) En 1997, le Québec, l'Ontario et le Manitoba ont convenu d'harmoniser leurs dispositions législatives et réglementaires sur le remboursement. Le Manitoba a alors harmonisé le coût de ses permis à celui de l'Ontario. Le coût des permis est beaucoup moins élevé au Québec que dans ces deux autres provinces.

(2) Les tarifs pour les permis de remboursement sont inscrits dans la Loi sur les matériaux de remboursement et les articles remboursés.

Éducation et Enseignement supérieur (en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Établissements d'enseignement privés	1	9	14 %	2	16	14 %	CS
Sous-total	1	9	14 %	2	16	14 %	
Ventes de biens et services							
Recouvrement – Étudiants canadiens hors Québec	6 448	nd	nd	5 836	nd	nd	DA
Frais de révision d'exams	6	8	68 %	5	10	54 %	CS
Sous-total	6 454	nd	nd	5 841	nd	nd	
TOTAL	6 455	nd	nd	5 843	nd	nd	

Énergie et Ressources naturelles (en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Études de dossiers	78	nd	s. o.	36	nd	s. o.	MAG
Sous-total	78	nd	s. o.	36	nd	s. o.	
Ventes de biens et services							
Accès à l'information	3	nd	nd	2	nd	nd	CS
Arpentages de terrains	3	nd	nd	0	nd	nd	DA
Éolien – Tarif annuel réserve	212	nd	s. o.	55	nd	s. o.	MAG
Formules et documents	92	nd	nd	101	nd	nd	DA
Frais de vente et de location de terrains	909	nd	s. o.	836	nd	s. o.	MAG
Frais d'inscription aux tirages au sort	120	nd	nd	126	nd	nd	DA
Location de terrains pour aménagement de forces hydrauliques	255	s. o.	s. o.	257	s. o.	s. o.	DA
Location et concessions	22 263	s. o.	s. o.	22 642	s. o.	s. o.	MAG
Terrains et bâtisses	22	s. o.	s. o.	11	s. o.	s. o.	MAG
Terres de l'État	688	s. o.	s. o.	748	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	24 565	s. o.	s. o.	24 777	s. o.	s. o.	
Redevances							
Régime des eaux	1 633	s. o.	s. o.	1 691	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	1 633	s. o.	s. o.	1 691	s. o.	s. o.	
TOTAL	26 277	s. o.	s. o.	26 505	s. o.	s. o.	

Famille
(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Droits et permis							
Études de dossiers	645	1 352	48 %	497	974	51 %	CS
Sous-total	645	1 352	48 %	497	974	51 %	
TOTAL	645	1 352	48 %	497	974	51 %	
CURATEUR PUBLIC							
Droits et permis							
Honoraires de gestion de portefeuilles – Dossiers publics	3 652	197	s. o.	3 855	204	s. o.	MAG
Honoraires – Dossiers publics	12 510	37 007	34 %	12 662	38 542	33 %	CS
Sous-total	16 162	37 204	s. o.	16 517	38 746	s. o.	
TOTAL	16 162	37 204	s. o.	16 517	38 746	s. o.	
TOTAL – FAMILLE	16 807	38 556	s. o.	17 014	39 720	s. o.	

Finances
(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Service de repas lors de la séance du huis clos	41	42	98 %	44	45	98 %	CS
Sous-total	41	42	98 %	44	45	98 %	
TOTAL	41	42	98 %	44	45	98 %	

Forêts, Faune et Parcs
(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Droits pour activités commerciales	1 115	nd	s. o.	1 139	nd	s. o.	MAG
Mesureurs de bois	7	nd	nd	0	nd	nd	DA
Études de dossiers	0	0	s. o.	450	nd	nd	DA
Permis de chasse, de pêche et de piégeage	38 419	nd	s. o.	38 590	nd	s. o.	MAG
Permis commerciaux et particuliers	255	nd	s. o.	256	nd	s. o.	MAG
Sous-total	39 796	nd	s. o.	40 435	nd	s. o.	
Ventes de biens et services							
Accès à l'information	1	nd	nd	0	nd	nd	CS
Bois	0	nd	s. o.	3	nd	s. o.	MAG
Location et concessions	50	nd	nd	50	nd	nd	DA
Matériel et fournitures	0	nd	nd	5	nd	nd	DA
Protection des forêts	3 613	nd	nd	2 025	nd	nd	DA
Sous-total	3 664	nd	nd	2 083	nd	nd	
TOTAL	43 460	nd	s. o.	42 518	nd	s. o.	

Immigration, Diversité et Inclusion (en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Certificats d'acceptation – Étudiants	5 752	3 025	190 %	7 183	4 295	167 %	CS
Certificats d'acceptation – Ressortissants étrangers	2 955	1 574	188 %	3 591	3 002	120 %	CS
Certificats de sélection – Ressortissants étrangers ⁽¹⁾	50 308	30 267	166 %	38 837	21 521	180 %	CS
Consultant en immigration	382	342	112 %	174	343	51 %	CS
Demandes d'engagement d'un garant – Ressortissants étrangers	4 218	1 444	292 %	2 602	1 753	148 %	CS
Demandes d'un employeur relatives à un emploi temporaire	921	1 099	84 %	1 190	962	124 %	CS
Sous-total	64 537	37 750	171 %	53 578	31 874	168 %	
Ventes de biens et services							
Frais d'attestation d'équivalences pour études à l'étranger	1 315	3 579	37 %	1 326	3 195	42 %	CS
Photocopies de documents	6	nd	nd	7	nd	nd	DA
Sous-total	1 320	3 579	37 %	1 333	3 195	42 %	
TOTAL	65 857	41 329	159 %	54 911	35 070	157 %	

(1) Cette catégorie regroupe le tarif pour les certificats de sélection pour les investisseurs, inscrit dans la Loi sur l'immigration au Québec, et les tarifs pour les certificats de sélection pour les travailleurs qualifiés, pour les travailleurs autonomes et pour les entrepreneurs.

Justice

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Ventes de biens et services							
Actes judiciaires	47 708	117 270	41 %	42 295	124 852	34 %	CS
Actes juridiques	35 667	107 698	33 %	35 512	114 704	31 %	CS
Formules et documents	373	nd	nd	346	nd	nd	DA
Sous-total	83 748	224 969	37 %	78 152	239 556	33 %	
TOTAL	83 748	224 969	37 %	78 152	239 556	33 %	
OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR							
Droits et permis							
Agences de recouvrement de créances	13	565	2 %	13	565	2 %	CS
Agents de voyage	645	636	101 %	632	636	99 %	CS
Certificats d'exemption	115	196	59 %	96	196	49 %	CS
Commerçants – Garanties supplémentaires	3	22	12 %	6	22	29 %	CS
Commerçants et recycleurs de véhicules routiers	1 536	2 385	64 %	1 920	2 385	81 %	CS
Conseillers en voyage	397	397	100 %	416	416	100 %	CS
Prêteurs d'argent	33	130	26 %	40	130	31 %	CS
Studios de santé	121	457	26 %	152	457	33 %	CS
Vendeurs itinérants	408	766	53 %	394	766	51 %	CS
Sous-total	3 271	5 554	59 %	3 669	5 573	66 %	
Ventes de biens et services							
Actes juridiques	24	nd	nd	14	nd	nd	DA
Sous-total	24	nd	nd	14	nd	nd	
TOTAL	3 295	5 554	59 %	3 683	5 573	66 %	
TOTAL – JUSTICE	87 043	230 523	38 %	81 835	245 129	33 %	

Personnes désignées par l'Assemblée nationale – Directeur général des élections
(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Frais pour la transmission de renseignements de la liste électorale permanente et d'autres documents	378	378	100 %	314	314	100 %	CS
Location d'espaces de stationnement	67	67	100 %	72	72	100 %	CS
Sous-total	445	445	100 %	386	386	100 %	
TOTAL	445	445	100 %	386	386	100 %	

Santé et Services sociaux
(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Hôpitaux privés et autres institutions ⁽¹⁾	1 921	794	242 %	1 952	731	267 %	DA
Sous-total	1 921	794	242 %	1 952	731	267 %	
Ventes de biens et services							
Tierces responsabilités – Internes ⁽²⁾	6 759	6 759	100 %	437	437	100 %	CS
Tierces responsabilités – Externes ⁽³⁾	1 305	1 305	100 %	337	337	100 %	CS
Assurance-hospitalisation – Étrangers	1 550	1 550	100 %	2 432	2 432	100 %	CS
Sous-total	9 614	9 614	100 %	3 206	3 206	100 %	
TOTAL	11 535	10 408	111 %	5 158	3 936	131 %	

(1) Il s'agit, entre autres, des permis de laboratoire privé et de centre médical spécialisé.

(2) Récupération de certains frais de la Régie de l'assurance maladie du Québec pour des dépenses en établissement.

(3) Récupération de certains frais de la Régie de l'assurance maladie du Québec pour des dépenses en dehors des établissements.

Sécurité publique
(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Ventes de biens et services							
Conciliation et enquêtes – Déontologie policière	916	916	100 %	1 139	1 139	100 %	CS
Formules et documents	4	4	100 %	3	3	100 %	CS
Location de chambres et pension	3 261	3 290	99 %	3 661	3 324	110 %	CS
Matériel et fournitures	4	4	s. o.	4	4	s. o.	MAG
Recouvrement de tiers	5	5	100 %	5	5	100 %	CS
Sous-total	4 189	4 219	99 %	4 812	4 475	108 %	
TOTAL	4 189	4 219	99 %	4 812	4 475	108 %	
RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX⁽¹⁾							
Droits et permis							
Appareils d'amusement	1 766	nd	nd	1 666	nd	nd	DA
Bingo	1 196	nd	nd	1 138	nd	nd	DA
Concours publicitaires	4 841	nd	nd	4 663	nd	nd	DA
Courses	67	nd	nd	59	nd	nd	DA
Permis d'alcool	24 714	nd	nd	21 761	nd	nd	DA
Loteries – Tirages	1 875	nd	nd	1 900	nd	nd	DA
Loteries – Vidéo	3 477	nd	nd	3 233	nd	nd	DA
Production industrielle de boissons	1 218	nd	nd	1 332	nd	nd	DA
Sports de combat	254	nd	nd	277	nd	nd	DA
Sous-total	39 406	nd	nd	36 029	nd	nd	
Ventes de biens et services							
Photocopies de documents	1	nd	nd	0	nd	nd	DA
Sous-total	1	nd	nd	0	nd	nd	
TOTAL	39 407	nd	nd	36 029	nd	nd	
SÛRETÉ DU QUÉBEC							
Droits et permis							
Permis d'explosifs et de club de tir à la cible	368	nd	nd	403	nd	nd	DA
Sous-total	368	nd	nd	403	nd	nd	
Ventes de biens et services							
Frais de vérification des antécédents judiciaires	436	436	100 %	1 388	1 388	100 %	CS
Sous-total	436	436	100 %	1 388	1 388	100 %	
TOTAL	804	nd	nd	1 790	1 388	nd	
TOTAL – SÉCURITÉ PUBLIQUE	44 400	nd	nd	42 631	nd	nd	

(1) Les coûts liés au travail effectué par la Sûreté du Québec et les autres corps de police ainsi que le coût des externalités relatives à l'alcoolisme et au jeu pathologique associées aux services sont toujours en évaluation.

Transports, Mobilité durable et Électrification des transports (en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Droits et permis							
Immatriculation pour véhicules hors normes et droits divers ⁽¹⁾	34 702	s. o.	s. o.	35 678	s. o.	s. o.	DA
Sous-total	34 702	s. o.	s. o.	35 678	s. o.	s. o.	
Ventes de biens et services							
Analyse en laboratoire	122	122	100 %	103	103	100 %	CS
Gaz et huile	32	32	s. o.	2	2	s. o.	MAG
Location de terrains et bâtisses	723	723	s. o.	799	799	s. o.	MAG
Location d'espaces pour cabines téléphoniques	6	6	s. o.	6	6	s. o.	MAG
Location d'installations électriques	3	3	100 %	4	4	100 %	CS
Matériel et fournitures	67	67	s. o.	22	22	s. o.	MAG
Formulaires et documents	1	nd	nd	4	nd	nd	DA
Location de machineries et équipement	0	nd	nd	30	nd	nd	DA
Sous-total	952	952	s. o.	969	935	s. o.	
TOTAL	35 654	952	s. o.	36 647	935	s. o.	
COMMISSION DES TRANSPORTS							
Droits et permis							
Frais d'inscription et de mise à jour – Catégorie A1	2 680	nd	nd	2 612	nd	nd	CS
Frais d'inscription et de mise à jour – Catégorie A2	2 779	nd	nd	2 795	nd	nd	CS
Frais d'inscription et de renouvellement – Intermédiaires en services de transport	182	nd	nd	184	nd	nd	CS
Transfert de permis	908	nd	nd	237	nd	nd	CS
Transport commercial public	337	nd	nd	385	nd	nd	CS
Sous-total	6 885	nd	nd	6 212	nd	nd	
Ventes de biens et services							
Frais de publication – Demandes de permis	100	nd	nd	116	nd	nd	CS
Matériel et fournitures	14	nd	nd	15	nd	nd	CS
Photocopies de documents	10	nd	nd	14	nd	nd	CS
Sous-total	123	nd	nd	145	nd	nd	
TOTAL	7 009	10 692	66 %	6 358	10 717	59 %	
TOTAL – TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE ET ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS							
	42 663	s. o.	s. o.	43 005	s. o.	s. o.	

Note : L'évaluation des coûts rattachés aux différentes catégories de revenus sera revue pour tenir compte des changements majeurs apportés aux processus opérationnels dans le cadre de la mise en oeuvre du nouveau système intégré de mission de la Commission des transports.

(1) Aucune dépense n'est assumée par le Ministère pour ce revenu de tarification. Le mandataire (SAAQ) perçoit un montant pour chaque transaction plutôt que de refacturer le Ministère pour la prestation du service.

Travail, Emploi et Solidarité sociale

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Création et modification de personnes morales ⁽¹⁾	13 295	nd	nd	13 287	nd	nd	DA
Publicité légale des entreprises ^{(1),(2)}	56 391	nd	nd	57 061	nd	nd	DA
Sous-total	69 686	nd	nd	70 348	nd	nd	
Ventes de biens et services							
Frais de perception	1 865	1 865	100 %	2 133	2 133	100 %	CS
Formules et documents	6	6	100 %	4	4	100 %	CS
Photocopies de documents	0	0	s. o.	770	770	100 %	CS
Sous-total	1 871	1 871	100 %	2 907	2 907	100 %	
TOTAL	71 557	nd	nd	73 255	nd	nd	

(1) Les tarifs relatifs à la création et à la modification de personnes morales ainsi qu'à la publicité légale des entreprises sont inscrits dans la Loi sur la publicité légale des entreprises.

(2) Sont inclus les revenus perçus par Revenu Québec au moment de la déclaration de revenus des sociétés.

ANNEXE III : TABLEAUX DESCRIPTIFS DE LA TARIFICATION DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX²³

Autorité des marchés financiers

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Administration des examens et des stages	1 714	3 851	45 %	1 562	3 739	42 %	CS
Analyse des guides de distribution	117	1 638	7 %	128	1 600	8 %	CS
Autres services	48	1 766	3 %	31	1 731	2 %	CS
Certification représentants – Inscription des cabinets	8 063	12 945	62 %	8 239	13 574	61 %	CS
Cotisations annuelles ⁽¹⁾	27 104	26 104	104 %	26 941	26 049	103 %	CS
Financement des sociétés	53 172	27 160	s. o.	51 840	27 350	s. o.	MAG
Informations financières	5 324	17 386	s. o.	5 279	18 562	s. o.	MAG
Inscriptions ESM ⁽²⁾ , firmes en instruments dérivés et en valeurs mobilières	21 042	8 042	s. o.	21 372	8 328	s. o.	MAG
Inspections	537	3 123	s. o.	831	2 944	s. o.	MAG
Permis	56	1 341	4 %	36	1 239	3 %	CS
Autorisation et vérification LCOP ⁽³⁾	2 512	5 162	49 %	2 302	5 340	43 %	CS
Sous-total	119 689	108 518	s. o.	118 561	110 456	s. o.	
Ventes de biens et services							
Biens et services divers	562	2 412	23 %	627	2 306	27 %	CS
Tarification – Fonds d'assurance dépôt	17 140	s. o.	s. o.	17 825	s. o.	s. o.	CS
Sous-total	17 702	2 412	s. o.	18 452	2 306	s. o.	
TOTAL	137 391	110 930	s. o.	137 013	112 762	s. o.	

(1) Les revenus de cotisations annuelles représentent les frais engendrés par l'administration de certaines lois (Loi sur les assurances, Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, Loi sur les coopératives de services financiers et Loi sur le Mouvement Desjardins) pour la période précédente et tiennent compte de certains ajustements.

(2) Entreprises de services monétaires.

(3) Loi sur les contrats des organismes publics.

²³ Les données des organismes et des fonds spéciaux sont présentées selon leur année financière.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location de salles	307	161	s. o.	299	183	s. o.	MAG
Location d'espaces de stationnement	1 158	488	s. o.	1 303	754	s. o.	MAG
Photocopies de documents	154	141	s. o.	169	156	s. o.	MAG
Autres revenus	173	141	s. o.	40	128	s. o.	MAG
Sous-total	1 791	931	s. o.	1 811	1 222	s. o.	
TOTAL	1 791	931	s. o.	1 811	1 222	s. o.	

Centre de recherche industrielle du Québec
(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location de locaux	105	105	100 %	156	156	100 %	CS
Recherche et développement	4 864	11 691	s. o.	4 802	10 909	s. o.	MAG
Ventes de services	10 673	16 691	s. o.	12 130	17 577	s. o.	MAG
Sous-total	15 642	28 487	s. o.	17 088	28 642	s. o.	
TOTAL	15 642	28 487	s. o.	17 088	28 642	s. o.	

Centre de services partagés du Québec
(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Appels d'offres et acquisitions	2 253	2 253	100 %	6 729	6 729	100 %	CS
Communications	6 877	6 877	100 %	7 466	7 466	100 %	CS
Ressources humaines et matérielles	589	589	100 %	1 082	1 082	100 %	CS
Services de documentation	20	20	100 %	391	391	100 %	CS
Services Web	4	4	100 %	4	4	100 %	CS
Technologies de l'information	15 054	15 054	100 %	9 285	9 285	100 %	CS
Sous-total	24 796	24 796	100 %	24 957	24 957	100 %	
TOTAL	24 796	24 796	100 %	24 957	24 957	100 %	

Commission de la capitale nationale du Québec
(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Activités éducatives et culturelles	79	271	s. o.	96	297	s. o.	MAG
Billetterie	404	808	s. o.	500	828	s. o.	MAG
Produits dérivés	170	130	s. o.	167	145	s. o.	MAG
Revenus de location	495	493	s. o.	532	534	s. o.	MAG
Ventes de publications	8	9	s. o.	5	4	s. o.	MAG
Sous-total	1 156	1 710	s. o.	1 299	1 808	s. o.	
TOTAL	1 156	1 710	s. o.	1 299	1 808	s. o.	

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Programmes et activités de formation	1 203	29 964	4 %	1 212	31 039	4 %	CS
Location d'espace	394	387	s. o.	512	312	s. o.	MAG
Sous-total	1 598	30 351	5 %	1 724	31 351	5 %	
TOTAL	1 598	30 351	5 %	1 724	31 351	5 %	

Corporation d'urgences-santé
(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Transport ambulancier – Particuliers	8 356	35 504	24 %	12 472	54 271	23 %	CS
Transport ambulancier – Autres	230	956	24 %	200	871	23 %	CS
Ventes de biens et services divers	577	454	127 %	419	353	119 %	CS
Sous-total	9 163	36 914	25 %	13 091	55 495	24 %	
TOTAL	9 163	36 914	25 %	13 091	55 495	24 %	

École nationale de police du Québec
(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Formation initiale en patrouille-gendarmerie ⁽¹⁾	8 374	14 225	59 %	8 271	15 158	55 %	CS
Formation initiale en enquête et gestion policière et formation des formateurs ⁽¹⁾	2 242	4 186	54 %	2 646	5 410	49 %	CS
Perfectionnement professionnel ⁽¹⁾	3 244	4 697	69 %	3 533	5 318	66 %	CS
Inscriptions	470	367	s. o.	380	659	s. o.	MAG
Service de l'hôtellerie	2 715	5 520	49 %	3 175	5 860	54 %	CS
Formation et services aux autres clientèles	2 175	6 323	34 %	1 964	6 755	29 %	CS
Sous-total	19 220	35 317	54 %	19 969	39 160	51 %	
TOTAL	19 220	35 317	54 %	19 969	39 160	51 %	

(1) Sont incluses les contributions des corps de police.

École nationale des pompiers du Québec

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Cours	1 909	1 791	107 %	1 856	1 638	113 %	CS
Matériel didactique	541	290	186 %	524	277	189 %	CS
Autres	94	74	126 %	190	149	127 %	CS
Sous-total	2 544	2 155	118 %	2 570	2 064	125 %	
TOTAL	2 544	2 155	118 %	2 570	2 064	125 %	

Fondation de la faune du Québec

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage	4 071	s. o.	s. o.	4 029	s. o.	s. o.	DA
Sous-total	4 071	s. o.	s. o.	4 029	s. o.	s. o.	
TOTAL	4 071	s. o.	s. o.	4 029	s. o.	s. o.	

Fonds aérien

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Service aérien	28 668	28 093	s. o.	30 369	29 061	s. o.	MAG
Sous-total	28 668	28 093	s. o.	30 369	29 061	s. o.	
TOTAL	28 668	28 093	s. o.	30 369	29 061	s. o.	

Fonds de développement du marché du travail

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Examens interprovinciaux	48	123	39 %	38	82	46 %	CS
Halocarbures, eau potable et soudage	472	1 216	39 %	351	758	46 %	CS
Qualification réglementée	1 079	2 777	39 %	1 461	3 156	46 %	CS
Sous-total	1 600	4 116	39 %	1 851	3 997	46 %	
TOTAL	1 600	4 116	39 %	1 851	3 997	46 %	

Fonds de gestion de l'équipement roulant

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location de machinerie et d'équipement	22 448	22 448	s. o.	22 772	22 772	s. o.	MAG
Sous-total	22 448	22 448	s. o.	22 772	22 772	s. o.	
TOTAL	22 448	22 448	s. o.	22 772	22 772	s. o.	

Fonds de partenariat touristique

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Biens et services touristiques	585	nd	s. o.	481	nd	s. o.	MAG
Location d'espaces	660	nd	s. o.	676	nd	s. o.	MAG
Sous-total	1 245	nd	s. o.	1 158	nd	s. o.	
TOTAL	1 245	nd	s. o.	1 158	nd	s. o.	

Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État
(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Accréditation de laboratoires privés et municipaux	1 123	1 110	101 %	1 033	1 033	100 %	CS
Régime des eaux	928	608	153 %	464	464	100 %	CS
Sécurité des barrages	1 024	1 012	101 %	800	800	100 %	CS
Droits pour activités commerciales	6	6	107 %	2	2	100 %	CS
Attestations d'assainissement	3 765	2 369	159 %	4 184	3 086	136 %	CS
Droits relatifs à la protection de l'environnement	1 425	1 415	101 %	1 453	1 453	100 %	CS
Compensations financières - milieux humides et hydriques ⁽¹⁾	—	—	s. o.	9 754	0	s. o.	CS
Autorisations environnementales	4 528	4 378	103 %	4 943	4 829	102 %	CS
Sous-total	12 799	10 897	117 %	22 633	11 667	194 %	
Ventes de biens et services							
Location du domaine hydrique à des fins aquicoles	10	9	107 %	11	11	100 %	CS
Terrains et bâtisses	821	770	s. o.	174	174	s. o.	MAG
Location et concessions	1 054	989	s. o.	1 085	1 085	s. o.	MAG
Gestion des barrages publics	2 454	2 438	101 %	2 883	2 882	100 %	CS
Accès à l'information	0	0	s. o.	43	43	100 %	CS
Sous-total	4 339	4 206	103 %	4 195	4 194	100 %	
TOTAL	17 137	15 104	113 %	26 828	15 861	169 %	

(1) Les revenus provenant des compensations financières pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques en 2017-2018 découlent des dispositions transitoires mises en place par le gouvernement en attendant l'édiction du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques, qui est en vigueur depuis septembre 2018. Les activités de restauration des milieux hydriques doivent débuter en 2019.

Fonds des biens et des services

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Demande de certification	16 236	nd	nd	16 661	nd	nd	DA
Inscriptions tardives	62	nd	nd	92	nd	nd	DA
Changement de nom	187	nd	nd	226	nd	nd	DA
Attestations	339	nd	nd	440	nd	nd	DA
Transmission électronique de données	538	nd	nd	621	nd	nd	DA
Ventes de biens et services divers	76	nd	nd	67	nd	nd	DA
Sous-total	17 437	nd	nd	18 107	nd	nd	
TOTAL	17 437	nd	nd	18 107	nd	nd	

Fonds des générations

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Frais, droits et loyers miniers	10 635	nd	s. o.	9 448	nd	s. o.	MAG
Sous-total	10 635	nd	nd	9 448	nd	nd	
Redevances							
Exploitation sable, gravier et autres	2 443	s. o.	s. o.	2 489	s. o.	s. o.	MAG
Exploitation minière	66 628	s. o.	s. o.	134 614	s. o.	s. o.	MAG
Forces hydrauliques	15 932	s. o.	s. o.	13 328	s. o.	s. o.	MAG
Énergie électrique produite	87 693	s. o.	s. o.	88 399	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	172 696	s. o.	s. o.	238 829	s. o.	s. o.	
TOTAL	183 331	s. o.	s. o.	248 278	s. o.	s. o.	

Fonds des registres du ministère de la Justice

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Commissaires à l'assermentation	586	635	92 %	606	804	75 %	CS
Sous-total	586	635	92 %	606	804	75 %	
Ventes de biens et services							
Formules et documents	5	87	5 %	5	102	5 %	CS
Honoraires de certification	22	199	s. o.	22	208	s. o.	MAG
Registre des lobbyistes	4	1 122	s. o.	2	1 197	s. o.	MAG
Registre des ventes	1 770	649	273 %	1 467	641	229 %	CS
Services rendus par les bureaux de la publicité des droits ⁽¹⁾	35 662	14 189	s. o.	37 669	14 046	s. o.	MAG
Sous-total	37 463	16 246	s. o.	39 164	16 195	s. o.	
TOTAL	38 049	16 881	s. o.	39 770	16 998	s. o.	

(1) Les tarifs relatifs aux services rendus par les bureaux de la publicité des droits sont inscrits dans la Loi sur les bureaux de la publicité des droits.

Fonds des réseaux de transport terrestre

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis⁽¹⁾							
Conducteurs et chauffeurs	98 297	s. o.	s. o.	99 912	s. o.	s. o.	DA
Contribution au transport en commun	84 061	s. o.	s. o.	85 502	s. o.	s. o.	DA
Immatriculation – Droits	845 787	s. o.	s. o.	904 339	s. o.	s. o.	DA
Signalisation touristique commerciale	17	s. o.	s. o.	17	s. o.	s. o.	DA
Sous-total	1 028 161	s. o.	s. o.	1 089 770	s. o.	s. o.	
Ventes de biens et services							
Location de terrains et bâtisses	1 495	1 495	s. o.	1 496	1 496	s. o.	MAG
Location d'espaces de stationnement	1	1	s. o.	1	1	s. o.	MAG
Matériel et fournitures	28	28	s. o.	11	11	s. o.	MAG
Péage – Autoroutes	103 821	nd	nd	113 018	nd	nd	DA
Formules et documents	43	43	100 %	45	45	100 %	CS
Concessionnaires – Haltes routières	234	nd	s. o.	52	nd	s. o.	MAG
Sous-total	105 622	nd	s. o.	114 623	nd	s. o.	
TOTAL	1 133 784	3 356 654	s. o.	1 204 393	4 647 485	s. o.	

(1) Ces tarifs, en combinaison avec d'autres revenus (notamment la taxe sur les carburants), servent à financer l'ensemble des dépenses assumées par le Fonds des réseaux de transport terrestre.

Fonds des ressources naturelles
(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Baux d'exploitation et d'utilisation – Gaz naturel	79	nd	s. o.	71	nd	s. o.	MAG
Claims	1 200	nd	s. o.	1 730	nd	s. o.	MAG
Permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain	827	nd	nd	764	nd	nd	DA
Autres permis hydrocarbures	44	nd	nd	64	nd	nd	DA
Sous-total	2 150	nd	nd	2 628	nd	nd	
Ventes de biens et services							
Formules et documents	1	nd	s. o.	1	nd	s. o.	MAG
Frais d'administration	4	nd	nd	2	nd	nd	DA
Sous-total	5	nd	nd	2	nd	nd	
Redevances							
Redevances minières	19 370	s. o.	s. o.	20 000	s. o.	s. o.	MAG
Redevances sur l'énergie	8 803	s. o.	s. o.	0	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	28 173	s. o.	s. o.	20 000	s. o.	s. o.	
TOTAL	30 327	s. o.	s. o.	22 630	s. o.	s. o.	

Fonds des ressources naturelles – volet aménagement durable du territoire forestier
(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Analyse en laboratoire	54	nd	nd	46	nd	nd	DA
Autres revenus	593	nd	nd	1 272	nd	nd	DA
Fichiers numériques complets	28	nd	s. o.	37	nd	s. o.	MAG
Formules et documents	11	nd	s. o.	55	nd	s. o.	MAG
Frais d'admission	5	nd	nd	6	nd	nd	DA
Protection des forêts	6 427	6 427	100 %	4 183	4 183	100 %	CS
Sous-total	7 117	nd	nd	5 599	nd	nd	
Redevances							
Redevances forestières	270 181	s. o.	s. o.	272 362	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	270 181	s. o.	s. o.	272 362	s. o.	s. o.	
TOTAL	277 298	s. o.	s. o.	277 962	s. o.	s. o.	

Fonds des services de police

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Services de police	285 932	593 905	48 %	311 452	630 592	49 %	CS
Services de police – Ponts fédéraux	4 080	4 080	100 %	4 178	4 178	100 %	CS
Ventes de biens et services divers	6 667	6 667	100 %	7 879	7 879	100 %	CS
Sous-total	296 679	604 652	49 %	323 510	642 650	50 %	
TOTAL	296 679	604 652	49 %	323 510	642 650	50 %	

Fonds d'information sur le territoire

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Droits et honoraires perçus par les officiers de la publicité des droits pour la réforme cadastrale ⁽¹⁾	40 234	28 453	141 %	39 351	29 895	132 %	CS
Services rendus par les bureaux de la publicité des droits ⁽²⁾	83 189	64 508	129 %	81 018	56 415	144 %	CS
Services spécialisés – Géographique	4 716	5 166	91 %	8 880	8 505	104 %	CS
Ventes de biens et services – Géographique	709	365	194 %	576	369	156 %	CS
Ventes de biens et services divers – Foncier	1 301	2 008	65 %	1 437	934	154 %	CS
Ventes d'enregistrements cadastraux et services rendus	3 236	6 648	49 %	3 227	5 534	58 %	CS
Sous-total	133 385	107 148	124 %	134 489	101 651	132 %	
TOTAL	133 385	107 148	124 %	134 489	101 651	132 %	

(1) Les tarifs relatifs aux droits et honoraires perçus par les officiers de la publicité des droits pour la réforme cadastrale sont inscrits dans la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois.

(2) Les tarifs relatifs aux services rendus par les bureaux de la publicité des droits sont inscrits dans la Loi sur les bureaux de la publicité des droits.

Fonds du Centre financier de Montréal
(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Études de dossiers	516	1 001	52 %	541	1 060	51 %	CS
Contributions annuelles – Centres financiers	166	322	52 %	141	276	51 %	CS
Sous-total	682	1 323	52 %	682	1 336	51 %	
TOTAL	682	1 323	52 %	682	1 336	51 %	

Fonds vert
(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Redevances							
Redevances sur les carburants et les combustibles fossiles ⁽¹⁾	1 309	s. o.	s. o.	18	s. o.	s. o.	MAG
Permis échangeables – SPEDE ⁽²⁾	266 007	s. o.	s. o.	785 035	s. o.	s. o.	MAG
Redevances sur l'élimination des matières résiduelles	114 393	s. o.	s. o.	122 388	s. o.	s. o.	MAG
Redevances pour prélèvement d'eau	3 309	s. o.	s. o.	3 259	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	385 018	s. o.	s. o.	910 700	s. o.	s. o.	
TOTAL	385 018	s. o.	s. o.	910 700	s. o.	s. o.	

(1) La redevance a pris fin au 31 décembre 2014. Les montants en 2016-2017 et 2017-2018 constituent des revenus perçus de façon rétroactive.

(2) Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec.

Héma-Québec
(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Produits sanguins vendus à l'extérieur du Québec	380	560	68 %	425	484	88 %	CS
Vente de tissus humains	1 177	1 146	s. o.	1 427	1 425	s. o.	MAG
Sous-total	1 557	1 705	s. o.	1 852	1 909	s. o.	
TOTAL	1 557	1 705	s. o.	1 852	1 909	s. o.	

Institut de la statistique du Québec

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Ventes de services	2 306	2 218	104 %	2 458	2 387	103 %	CS
Sous-total	2 306	2 218	104 %	2 458	2 387	103 %	
TOTAL	2 306	2 218	104 %	2 458	2 387	103 %	

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Centre de recherche et d'expertise	1 555	1 419	s. o.	2 151	1 888	s. o.	MAG
École	3 046	32 625	s. o.	2 677	33 351	s. o.	MAG
Hôtel pédagogique	4 403	3 464	s. o.	2 012	1 333	s. o.	MAG
Restauration ⁽¹⁾	—	—	s. o.	2 944	2 920	s. o.	MAG
Location d'espaces de stationnement ⁽²⁾	132	0	s. o.	146	0	s. o.	MAG
Sous-total	9 136	37 508	s. o.	9 931	39 492	s. o.	
TOTAL	9 136	37 508	s. o.	9 931	39 492	s. o.	

(1) Avant 2017-2018, les revenus de restauration étaient comptabilisés dans la même catégorie que les revenus de l'hôtel pédagogique.

(2) L'institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec partage ses revenus de stationnement avec la Société Parc-Auto du Québec (SPAQ). Les coûts associés à la prestation des services sont entièrement assurés par la SPAQ.

Institut national de santé publique du Québec

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Ventes de biens et services divers	5 146	4 806	107 %	5 995	5 688	105 %	CS
Sous-total	5 146	4 806	107 %	5 995	5 688	105 %	
TOTAL	5 146	4 806	107 %	5 995	5 688	105 %	

La Financière agricole du Québec

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Droits administratifs	5 719	35 949	16 %	5 417	34 956	15 %	CS
Sous-total	5 719	35 949	16 %	5 417	34 956	15 %	
TOTAL	5 719	35 949	16 %	5 417	34 956	15 %	

Musée d'art contemporain de Montréal

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Activités éducatives et culturelles	209	1 197	s. o.	231	1 118	s. o.	MAG
Billetterie	1 020	10 344	s. o.	2 337	11 511	s. o.	MAG
Location d'espaces	162	144	s. o.	159	137	s. o.	MAG
Location d'expositions	36	320	11 %	30	192	15 %	CS
Publications	25	465	s. o.	33	445	s. o.	MAG
Ventes de biens et services divers	48	56	87 %	48	56	87 %	CS
Sous-total	1 500	12 525	s. o.	2 837	13 458	s. o.	
TOTAL	1 500	12 525	s. o.	2 837	13 458	s. o.	

Musée de la civilisation

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Billetterie	1 858	15 901	s. o.	2 751	13 685	s. o.	MAG
Boutique	477	792	60 %	1 058	1 323	80 %	CS
Locations et concessions	514	1 260	s. o.	527	1 049	s. o.	MAG
Locations d'expositions	129	257	50 %	40	297	13 %	CS
Ventes de produits et services	165	4 547	4 %	164	4 524	4 %	CS
Sous-total	3 144	22 757	s. o.	4 540	20 877	s. o.	
TOTAL	3 144	22 757	s. o.	4 540	20 877	s. o.	

Musée national des beaux-arts du Québec

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Activités éducatives et culturelles	228	2 433	9 %	383	3 204	12 %	CS
Billetterie	1 709	14 533	s. o.	1 927	16 911	s. o.	MAG
Boutique (publications du musée, autres produits)	615	2 079	30 %	826	2 260	37 %	CS
Location d'espaces et services connexes	302	1 268	24 %	344	1 317	26 %	CS
Location et diffusion d'œuvres d'art et d'expositions	93	814	11 %	76	589	13 %	CS
Services alimentaires	293	609	48 %	306	729	42 %	CS
Services auxiliaires – Stationnement	452	150	s. o.	405	99	s. o.	MAG
Sous-total	3 692	21 886	s. o.	4 267	25 110	s. o.	
TOTAL	3 692	21 886	s. o.	4 267	25 110	s. o.	

Office des professions du Québec

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Contributions des membres des ordres professionnels ⁽¹⁾	10 472	9 791	107 %	10 886	10 857	100 %	CS
Sous-total	10 472	9 791	107 %	10 886	10 857	100 %	
TOTAL	10 472	9 791	107 %	10 886	10 857	100 %	

(1) Depuis l'adoption le 15 octobre 2008 des modifications apportées au Code des professions, le mode de financement de l'Office des professions a été revu afin de couvrir 100 % des dépenses de l'Office. Chaque année le gouvernement approuve le montant de la contribution de chacun des membres des ordres professionnels. Sommairement, le montant de la contribution, tel que prévu à l'article 196.2 du Code des professions, correspond au total des dépenses de l'Office plus ou moins le déficit ou le surplus cumulé, divisé par le nombre de membres des ordres.

Régie de l'assurance maladie du Québec
(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Ententes réciproques avec les autres provinces	44 799	44 799	100 %	45 446	45 446	100 %	CS
Recouvrements des tiers responsables et des ressortissants étrangers pour soins hospitaliers	5 547	5 547	100 %	1 768	1 768	100 %	CS
Services aux personnes assurées	4 300	4 451	s. o.	4 288	4 434	s. o.	MAG
Services aux professionnels de la santé et aux dispensateurs de services	584	584	100 %	369	369	100 %	CS
Ventes de statistiques	738	841	88 %	580	713	81 %	CS
Ventes de biens et services divers	5 152	5 152	s. o.	4 796	4 796	s. o.	MAG
Sous-total	61 119	61 373	s. o.	57 247	57 526	s. o.	
TOTAL	61 119	61 373	s. o.	57 247	57 526	s. o.	

Régie de l'énergie
(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Rémunération et fonctionnement	4 127	3 902	106 %	3 644	3 884	94 %	CS
Sous-total	4 127	3 902	106 %	3 644	3 884	94 %	
TOTAL	4 127	3 902	106 %	3 644	3 884	94 %	

Régie des installations olympiques

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Installations sportives et touristiques – Droits d'entrée	3 991	6 341	s. o.	3 200	5 502	s. o.	MAG
Installations sportives et touristiques – Loyers	2 612	4 212	s. o.	3 925	5 702	s. o.	MAG
Installations sportives et touristiques – Publicité	505	872	s. o.	551	737	s. o.	MAG
Locaux commerciaux et bureaux	1 674	2 260	s. o.	1 684	2 171	s. o.	MAG
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	3 472	3 261	106 %	3 452	3 055	113 %	CS
Concessionnaires	1 739	2 365	s. o.	2 361	2 956	s. o.	MAG
Souvenirs	634	782	s. o.	422	699	s. o.	MAG
Stationnement et vestiaires	4 000	1 726	s. o.	4 298	1 806	s. o.	MAG
Travaux et services facturés à des tiers	1 168	1 756	67 %	2 857	3 610	79 %	CS
Sous-total	19 795	23 575	s. o.	22 750	26 238	s. o.	
TOTAL	19 795	23 575	s. o.	22 750	26 238	s. o.	

Régie du bâtiment du Québec

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Contrôle et surveillance – Entrepreneurs et constructeurs-propriétaires	47 932	26 348	182 %	49 113	28 070	175 %	CS
Qualification professionnelle	8 338	9 884	84 %	8 585	9 890	87 %	CS
Réglementation et surveillance – Code de sécurité	7 947	12 249	65 %	8 460	11 981	71 %	CS
Réglementation et surveillance – Installations sous pression	2 246	4 918	46 %	2 283	5 471	42 %	CS
Sous-total	66 463	53 399	124 %	68 442	55 413	124 %	
Ventes de biens et services							
Plan de garantie	415	806	s. o.	439	679	s. o.	MAG
Sous-total	415	806	s. o.	439	679	s. o.	
TOTAL	66 877	54 204	123 %	68 881	56 091	123 %	

Revenu Québec
(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Enregistrement d'abris fiscaux et d'actions accréditatives ⁽¹⁾	42	28	153 %	37	25	149 %	CS
Honoraires – Dossiers publics	10 094	9 982	101 %	8 895	10 109	88 %	CS
Transporteurs internationaux et interprovinciaux	893	3 089	29 %	976	3 161	31 %	CS
Sous-total	11 029	13 099	84 %	9 908	13 295	75 %	
Ventes de biens et services							
Décisions anticipées	49	42	116 %	43	135	32 %	CS
Photocopies de documents	81	nd	nd	68	nd	nd	DA
Sous-total	130	nd	nd	111	nd	nd	
TOTAL	11 159	13 141	85 %	10 019	13 431	75 %	

(1) Les tarifs pour l'enregistrement d'abris fiscaux et d'actions accréditatives sont inscrits dans la Loi sur les impôts.

Société de développement de la Baie-James
(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location d'immeubles	322	411	s. o.	261	358	s. o.	MAG
Prestation de services	713	713	100 %	826	826	100 %	CS
Ventes	4 346	4 151	s. o.	5 139	4 682	s. o.	MAG
Sous-total	5 381	5 274	s. o.	6 226	5 866	s. o.	
TOTAL	5 381	5 274	s. o.	6 226	5 866	s. o.	

Société de développement des entreprises culturelles

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Études de dossiers	147	3 085	5 %	161	2 690	6 %	CS
Honoraires – Demandes de prêt	244	644	s. o.	246	737	s. o.	MAG
Honoraires de certification	4 485	3 367	133 %	4 862	3 421	142 %	CS
Honoraires de garantie	534	407	s. o.	529	319	s. o.	MAG
Patrimoine immobilier – Loyers et autres	2 072	2 927	s. o.	2 100	2 751	s. o.	MAG
Sous-total	7 482	10 431	s. o.	7 897	9 919	s. o.	
TOTAL	7 482	10 431	s. o.	7 897	9 919	s. o.	

Société de financement des infrastructures locales du Québec

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Immatriculation – Droits	93 820	s. o.	s. o.	73 441	s. o.	s. o.	DA
Sous-total	93 820	s. o.	s. o.	73 441	s. o.	s. o.	
TOTAL	93 820	s. o.	s. o.	73 441	s. o.	s. o.	

Société de la Place des Arts de Montréal

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Autres revenus	888	782	s. o.	973	891	s. o.	MAG
Bars et vestiaires	1 421	1 908	s. o.	1 307	2 040	s. o.	MAG
Location de salles	4 803	13 226	s. o.	4 459	13 589	s. o.	MAG
Locaux commerciaux et bureaux	2 616	2 958	s. o.	2 571	3 168	s. o.	MAG
Billetterie	3 983	6 714	s. o.	4 004	7 241	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Stationnement	3 512	5 149	s. o.	3 483	5 506	s. o.	MAG
Sous-total	17 223	30 737	s. o.	16 797	32 435	s. o.	
TOTAL	17 223	30 737	s. o.	16 797	32 435	s. o.	

Société de l'assurance automobile du Québec
(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Immatriculation – Droits	89 832	89 832	100 %	93 680	93 680	100 %	CS
Sous-total	89 832	89 832	100 %	93 680	93 680	100 %	
Ventes de biens et services							
Frais de gestion	152 203	137 688	111 %	154 823	141 007	110 %	CS
Sous-total	152 203	137 688	111 %	154 823	141 007	110 %	
TOTAL	242 035	227 520	106 %	248 503	234 687	106 %	

Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Messages publicitaires	17 553	15 337	s. o.	18 587	16 406	s. o.	MAG
Autres revenus	1 059	902	s. o.	1 049	919	s. o.	MAG
Sous-total	18 612	16 239	s. o.	19 636	17 324	s. o.	
TOTAL	18 612	16 239	s. o.	19 636	17 324	s. o.	

Société des établissements de plein air du Québec
(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Droits d'accès aux parcs et réserves	14 002	35 076	40 %	14 559	36 607	40 %	CS
Sous-total	14 002	35 076	40 %	14 559	36 607	40 %	
Ventes de biens et services							
Services dans les parcs et réserves	99 075	94 164	s. o.	105 025	98 767	s. o.	MAG
Sous-total	99 075	94 164	s. o.	105 025	98 767	s. o.	
TOTAL	113 077	129 240	s. o.	119 585	135 373	s. o.	

Société des traversiers du Québec
(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Transport des véhicules	11 706	76 252	s. o.	11 657	76 681	s. o.	MAG
Transport des passagers	10 385	67 644	s. o.	10 338	68 008	s. o.	MAG
Ventes de biens et services divers	2 487	579	s. o.	2 598	544	s. o.	MAG
Sous-total	24 578	144 475	s. o.	24 593	145 233	s. o.	
TOTAL	24 578	144 475	s. o.	24 593	145 233	s. o.	

Société d'habitation du Québec
(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Honoraires – Divers organismes	1	1	100 %	1	1	100 %	CS
Sous-total	1	1	100 %	1	1	100 %	
TOTAL	1	1	100 %	1	1	100 %	

Société du Centre des congrès de Québec
(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location d'espaces – Évènements	2 937	3 927	s. o.	2 632	3 151	s. o.	MAG
Autres revenus	115	153	s. o.	166	198	s. o.	MAG
Services alimentaires	2 130	2 848	s. o.	2 271	2 719	s. o.	MAG
Services audiovisuels	414	554	s. o.	431	516	s. o.	MAG
Services optionnels – Accueil, billetterie, vestiaire	169	627	s. o.	162	569	s. o.	MAG
Services optionnels – Aménagement et ameublement	412	1 180	s. o.	374	1 053	s. o.	MAG
Services optionnels – Audiovisuel, sonorisation et éclairage	50	104	s. o.	256	659	s. o.	MAG
Services optionnels – Autres	73	154	s. o.	947	1 909	s. o.	MAG
Services optionnels – Électricité, plomberie et autre personnel technique	565	986	s. o.	551	866	s. o.	MAG
Services optionnels – Entretien ménager	20	398	s. o.	8	384	s. o.	MAG
Services optionnels – Manutention, expédition et accrochage	806	1 667	s. o.	672	1 356	s. o.	MAG
Services optionnels – Sécurité	88	317	s. o.	41	207	s. o.	MAG
Services optionnels – Télécommunications	116	220	s. o.	110	198	s. o.	MAG
Sous-total	7 895	13 134	s. o.	8 622	13 785	s. o.	
TOTAL	7 895	13 134	s. o.	8 622	13 785	s. o.	

Société du Grand Théâtre de Québec
(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Billetterie	1 459	2 955	s. o.	1 849	3 112	s. o.	MAG
Location de locaux	30	42	71 %	29	40	72 %	CS
Location de salles	988	1 704	s. o.	1 215	1 631	s. o.	MAG
Location d'espaces de stationnement	243	407	s. o.	204	291	s. o.	MAG
Services à la clientèle	88	118	s. o.	95	98	s. o.	MAG
Production et présentation de spectacles	969	2 687	s. o.	1 644	3 671	s. o.	MAG
Services scéniques	1 236	2 825	44 %	1 361	2 703	50 %	CS
Sous-total	5 013	10 737	s. o.	6 396	11 546	s. o.	
TOTAL	5 013	10 737	s. o.	6 396	11 546	s. o.	

Société du Palais des congrès de Montréal

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Services auxiliaires – Plomberie et électricité	2 273	1 951	s. o.	2 167	1 881	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Audiovisuel	984	842	s. o.	1 044	876	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Autres	1 205	1 090	s. o.	1 324	1 047	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Contrôleur de foule	54	14	s. o.	76	13	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Sécurité	268	265	s. o.	395	364	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Signalisation dynamique	96	48	s. o.	126	45	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Stationnement	1 500	1 229	s. o.	1 631	1 182	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Vestiaire	245	241	s. o.	261	199	s. o.	MAG
Location d'espaces – Événements	9 725	10 689	s. o.	10 128	10 825	s. o.	MAG
Billets vendus	718	592	s. o.	737	637	s. o.	MAG
Services alimentaires	4 059	3 574	s. o.	3 822	3 542	s. o.	MAG
Services audiovisuels	1 294	823	s. o.	1 542	790	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Aménagement	2 063	1 751	s. o.	2 068	1 577	s. o.	MAG
Services optionnels – Entretien ménager	594	542	s. o.	578	483	s. o.	MAG
Services optionnels – Télécommunications	1 261	1 102	s. o.	1 536	911	s. o.	MAG
Autres revenus	74	40	s. o.	86	39	s. o.	MAG
Sous-total	26 414	24 790	s. o.	27 521	24 410	s. o.	
TOTAL	26 414	24 790	s. o.	27 521	24 410	s. o.	

Société du parc industriel et portuaire de Bécancour

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Revenus portuaires	3 461	2 619	s. o.	3 535	3 275	s. o.	MAG
Sous-total	3 461	2 619	s. o.	3 535	3 275	s. o.	
Ventes de biens et services							
Services d'eau industrielle	632	951	67 %	628	1 019	62 %	CS
Location d'immeubles	494	592	83 %	529	652	81 %	CS
Sous-total	1 126	1 543	73 %	1 157	1 671	69 %	
TOTAL	4 587	4 162	s. o.	4 692	4 946	s. o.	

Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec)

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Droit environnemental sur les pneus	25 353	25 353	s. o.	30 355	30 355	s. o.	MAG
Sous-total	25 353	25 353	s. o.	30 355	30 355	s. o.	
Ventes de biens et services							
Revenus sur consignation – Embouteilleurs et brasseurs	3 271	s.o.	s.o.	3 894	s.o.	s.o.	MAG
Revenus d'organismes industriels	215	215	100 %	43	43	100 %	CS
Revenus – Compensation pour collecte sélective	2 097	2 097	s. o.	2 569	2 569	s. o.	MAG
Sous-total	5 583	2 312	s. o.	6 506	2 612	s. o.	
TOTAL	30 936	27 665	s. o.	36 861	32 967	s. o.	

Société québécoise des infrastructures

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location d'espaces	47 139	45 900	103 %	47 323	46 079	103 %	CS
Sous-total	47 139	45 900	103 %	47 323	46 079	103 %	
TOTAL	47 139	45 900	103 %	47 323	46 079	103 %	

Société québécoise d'information juridique

(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Ventes de biens et services	11 568	10 830	s. o.	11 279	10 662	s. o.	MAG
Sous-total	11 568	10 830	s. o.	11 279	10 662	s. o.	
TOTAL	11 568	10 830	s. o.	11 279	10 662	s. o.	

Transition énergétique Québec (en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Redevances							
Redevances sur l'énergie	8 803	s. o.	s. o.	10 722	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	8 803	s. o.	s. o.	10 722	s. o.	s. o.	
TOTAL	8 803	s. o.	s. o.	10 722	s. o.	s. o.	

Tribunal administratif des marchés financiers (en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Frais exigibles par le Tribunal administratif des marchés financiers	9	nd	nd	8	nd	nd	DA
Sous-total	9	nd	nd	8	nd	nd	
TOTAL	9	nd	nd	8	nd	nd	

Note: Depuis le 18 juillet 2016, le Bureau de décision et de révision porte le nom du Tribunal administratif des marchés financiers.

Tribunal administratif du Québec (en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Recours instruits	482	8 088	s. o.	547	8 853	s. o.	MAG
Sous-total	482	8 088	s. o.	547	8 853	s. o.	
TOTAL	482	8 088	s. o.	547	8 853	s. o.	

Tribunal administratif du travail
(en milliers de dollars)

	2016-2017			2017-2018			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Accès à l'information	24	nd	nd	16	nd	nd	DA
Sous-total	24	nd	nd	16	nd	nd	
TOTAL	24	nd	nd	16	nd	nd	